

# Rapport d'activités 2018



Communauté des Communes du Diois  
[www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr)

# Rapport d'activités 2018

## de la

# Communauté des Communes du Diois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences...

## Sommaire

Le Diois, son territoire, son intercommunalité.....	3
Présentation de la CCD .....	4
Annuaire des équipements intercommunaux.....	5
Annuaire des structures partenaires .....	5
Fonctionnement des assemblées.....	6
2018 : retour en images... ..	9
<b>Pôle Administratif et Ressources</b>	
Services et Effectifs .....	10
Budget : l'équilibre financier .....	11
Pôle Administratif.....	18
<b>ZOOM</b>	
ZOOM : Les champs de coopération de l'intercommunalité .....	20
<b>Pôle Développement et Social</b>	
Enfance - Jeunesse .....	24
Centre Social .....	28
Développement économique.....	30
Programmes de développement .....	32
Agriculture - Forêt .....	35
Tourisme .....	36
Abattoir.....	38
<b>Pôle Environnement et Patrimoine</b>	
Gestion des déchets .....	39
GEMAPI .....	44
Martouret.....	46
<b>Pôle Aménagement et Urbanisme</b>	
Logement et Amélioration de l'habitat .....	47
Zones d'Activités.....	49
Planification.....	51
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).....	53
<b>Services Mutualisés et Divers</b>	
Service Mutualisé : Natura 2000 .....	56
Service Mutualisé : SISEMA.....	58
Service Mutualisé : Eau-Assainissement.....	59
Système d'Information Géographique (SIG) .....	61
Service d'Instruction Mutualisé (SIM).....	62
Fibre à l'habitant (FTTH) .....	64
Informatique des écoles .....	65

## Glossaire

## Annexes

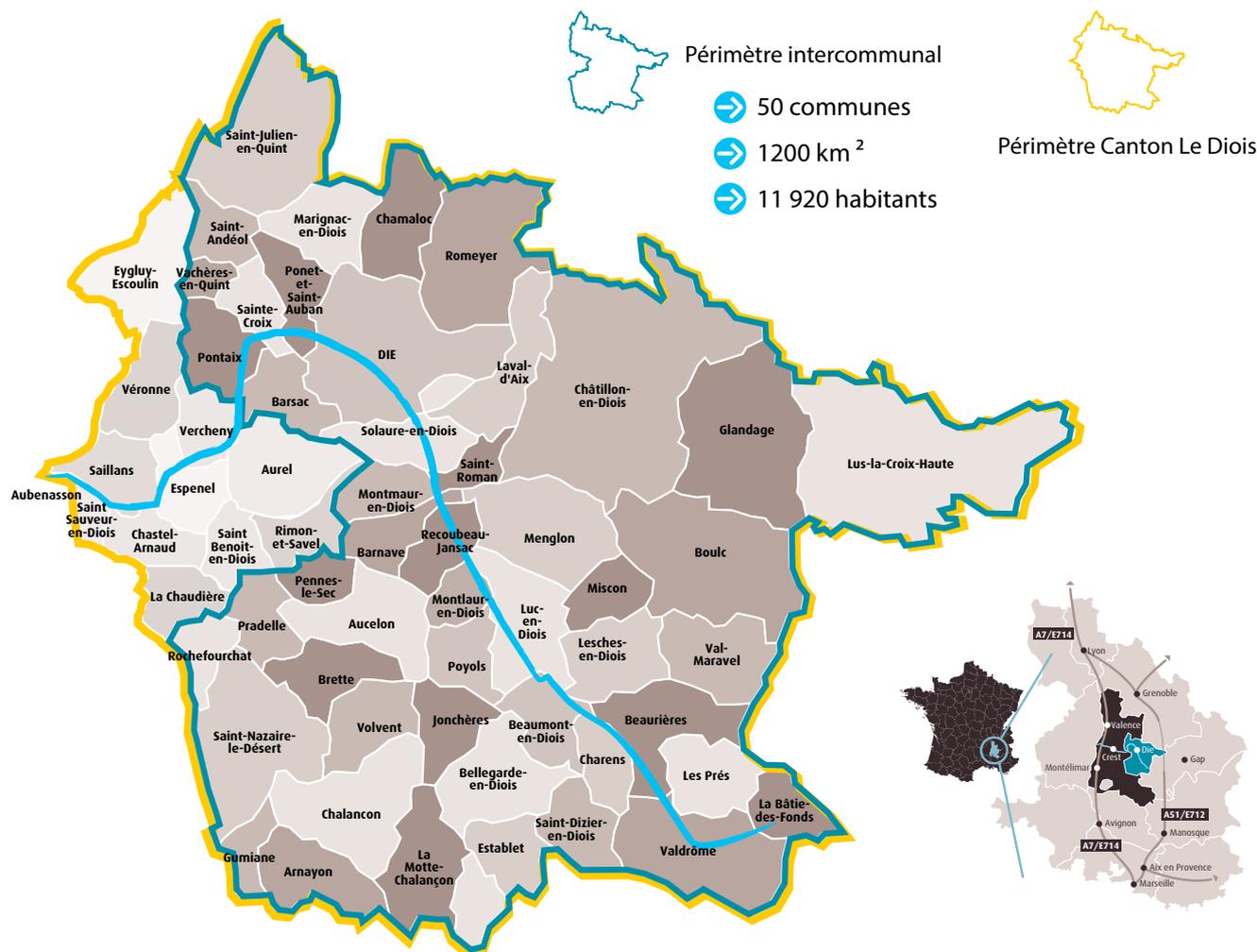


## Le Diois, son territoire, son intercommunalité

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux Sources de la Drôme. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, elle regroupe 50 communes rurales et compte une population de 11 920 habitants. Les communes de Châtillon et Treschenu-Creyers ont fusionné pour créer la commune nouvelle de Châtillon-en-Diois.

Ce territoire de 1 200 km<sup>2</sup> oscille entre 240 et 2 456 m d'altitude. Il bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence.

### Communauté des Communes du Diois





## Présentation de la CCD

---

La Communauté des Communes du Diois a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974).

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, elle assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences :

- **Compétences obligatoires** : aménagement de l'espace, développement économique, déchets ménagers, gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- **Compétences optionnelles** : politique du logement et du cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;

- **Compétences facultatives** : rivières, communications électroniques, services publics locaux, constitution et gestion de réserve foncière, soutien à la section sport-nature du lycée du Diois et à la médiathèque départementale du Diois.

Elle gère également 5 services communs ou mutualisés :

- Service d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme (SIM)
- Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA)
- Natura 2000
- Eau-Assainissement : contrat de progrès et préfiguration du transfert de la compétence
- Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)

Les statuts sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCD [www.paysdiois.fr/-Nos-competences](http://www.paysdiois.fr/-Nos-competences)



## Annuaire des équipements intercommunaux

### Siège

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE  
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

### Martouret

Domaine du Martouret  
Route d'Ausson - 26 150 Die

### Abattoir Intercommunal

Avenue de la Clairette - 26 150 Die

### Zones d'Activités

- Die - ZA de Cocause
- Luc en Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon en Diois - Route de Menglon

### Déchetteries

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

## Annuaire des structures partenaires

### Enfance-Jeunesse

#### Multi-accueils, Micro-crèches et Accueils de Loisirs Sans Hébergement [plaquette à télécharger](#)

- **Châtillon-en-Diois**
  - Multi-Accueil A Petits Pas
  - ALSH Abracadabra
- **Die**
  - Multi-accueil Les 4 Jeux Dye
  - ALSH Espace Social et Culturel du Diois
- **Rémuzat/La Motte-Chalancon**
  - Multi-accueil Les Frimousses des deux Vallées
  - ALSH géré par l'ESCDD
- **Luc-en-Diois**
  - Multi-accueil Les Z'Enfants d'abord
- **Lus-la-Croix-Haute**
  - Multi-accueil Les Lucioles
  - ALSH Les Lucioles
- **Saint-Nazaire-le-Désert**
  - Micro-crèche Les P'tits du Désert
- **Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu Hamac**

### Office du Tourisme du Pays Diois

Rue des Jardins - 26 150 Die

### Association du Martouret

Route d'Ausson - 26 150 Die

### Abattoir Intercommunal

Avenue de la Clairette - 26 150 Die

### Zones d'Activités

- Die - ZA de Cocause
- Luc en Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon en Diois - Route de Menglon

### Déchetteries

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

### Siège

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE



Conseil  
Communautaire

**75 délégués  
communautaires**

*En 2018*

**7 séances**

**98 délibérations**

## Fonctionnement des assemblées

---

### Conseil Communautaire et représentation des communes en 2018

---

Par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique en 2018. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- 20 délégués pour la commune de Die
- 2 délégués pour les communes de Châtillon, Lus-la Croix Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc en Diois
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.

**Soit 75 délégués communautaires.**

En 2018, le Conseil Communautaire regroupe en moyenne sur l'année 49 votants. Aucun report pour absence de quorum n'a été constaté.



## Bureau Communautaire

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau et le Président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

16 membres sont présents en moyenne lors des réunions du Bureau.

## L'Exécutif

- Président : Alain MATHERON

L'Exécutif se compose de 6 vice-président(e)s :

- Olivier TOURRENG (élu à Boulc)
- Claude GUILLAUME (élu à Die)
- Jean Pierre ROUIT (élu à Recoubeau-Jansac)
- Marylène MOUCHERON (élue à Die)
- Daniel FERNANDEZ (élu à Saint-Nazaire-le-désert)
- Alain VINCENT (élu à St Julien-en-Quint)

Cet Exécutif ainsi constitué se réunit de façon hebdomadaire et se délocalise sur le territoire (2 fois en 2018).

Bureau  
Communautaire

**22 membres**

*En 2018*

**9 séances**

**82 délibérations**



# 14 commissions

## 3 comités de suivi / pilotage

### Commissions

Les commissions de la Communauté des Communes du Diois permettent de couvrir les compétences exercées par la collectivité. Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances et marchés). Les commissions sont un espace de travail et de réflexion permettant une participation plus large et en amont du Conseil. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision lors des assemblées.

#### Commissions

- Abattoir ➔ Claude GUILLAUME
- Agriculture / Forêt ➔ Jean-Pierre ROUIT
- Appels d'Offres et Marchés
- Déchets ➔ Jean-Pierre ROUIT
- Eau - Assainissement ➔ Olivier TOURRENG
- Enfance ➔ Marylène MOUCHERON
- Fibre et SIG ➔ Daniel FERNANDEZ
- Finances ➔ Alain MATHERON / Alain VINCENT
- Habitat / Logement ➔ Olivier TOURRENG
- Jeunesse ➔ Marylène MOUCHERON
- Mutualisation ➔ Olivier TOURRENG
- Planification (PLUi) ➔ Olivier TOURRENG
- SPANC ➔ Claude GUILLAUME
- Tourisme ➔ Daniel FERNANDEZ

#### Comités de pilotage ou de suivi

- Comité LEADER ➔ Alain MATHERON / Alain VINCENT
- Comité de suivi du Service d'Instruction Mutualisé  
➔ Olivier TOURRENG
- Comité de pilotage Natura 2000 ➔ Olivier TOURRENG

# 2018 : retour en images...



Janvier : Visite du Pôle juridique ZA Die



Janvier : Comité LEADER avec Michèle Rivasi

Mars : Biovallée visite délégation ministre belge



Avril : Signature contrat Ambition Région



Mai : Caractérisation des OM au Mazel



Mai : Planification 1<sup>ère</sup> Conférence des Maires



Juin : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF



Juillet : Exécutif délocalisé à Ponet-St-Auban

Septembre : Visite de l'Herbier du Diois



Septembre: LEADER et avances remboursables



Septembre : Inauguration des travaux au Martouret



Octobre : Die inauguration local technique Fibre



Décembre : Conseil spécial "Éducation Nationale"



Décembre : Spectacle de fin d'année du RAM



# 38

agents au service des usagers

## Administratif

10 agents



## Environnement et patrimoine

15 agents



## Aménagement et urbanisme

7 agents



## Développement et social

6 agents

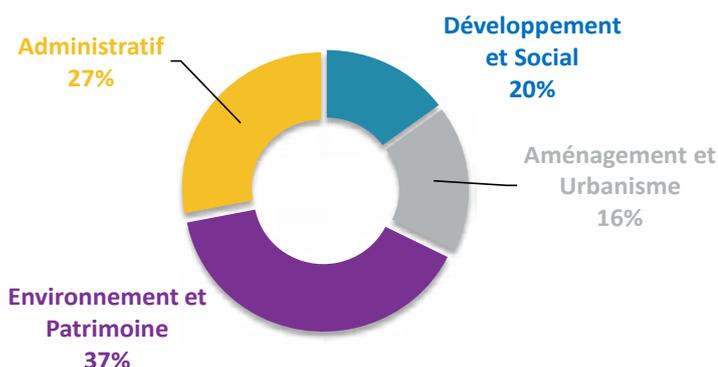


# Services et Effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la collectivité, l'équipe politique s'appuie sur une équipe technique et administrative de 38 agents permanents (34,9 équivalents temps plein – ETP) dont :

- 34 agents titulaires,
- 4 agents contractuels (2,7 ETP)

Effectifs par pôle selon ETP



Durant l'année 2018, les services ont également accueilli :

- 2 services civiques pendant 5 mois chacun au pôle environnement et patrimoine
- 1 agent en emploi d'avenir pendant 6 mois au pôle environnement et patrimoine
- 1 stagiaire de BTS pendant 2 mois au service Natura 2000
- 1 saisonnier au pôle environnement et patrimoine
- 7 remplaçants dans les différents pôles.

Directeur des services : **Olivier Fortin**

Vice-Président en charge du personnel : **Olivier Toureng**

En 2018, 4 agents ont été titularisés (Emilie Belmont, Wafa El Hayani, Thomas Bouffier, Jean-Christophe Boyer) et 3 agents ont été nommés stagiaires (Peggy Walter, Marc Barnier et Pauline Sahuc).

Deux agents sont assistants de prévention : Alain Arnaud et Frédéric Sauvet. Ils assistent et conseillent les élus et les responsables des pôles dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Les agents de la collectivité ont bénéficié en 2018 de sessions de formation premiers secours "PSC1" et manipulation des extincteurs "EPI".

# Budget : l'équilibre financier

En 2018, le budget de la Communauté des Communes se compose d'un budget principal et de 7 budgets annexes (SPANC, Abattoir et les ZA de Die, Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois, la Motte-Chalancon, Lus-la-Croix-Haute).

## 1. Le contexte

La Communauté des Communes du Diois (CCD) a opté pour le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce régime fiscal se traduit par un transfert intégral de la fiscalité économique perçue jusqu'alors par les communes membres : cotisation foncière des entreprises (CFE) et cotisation sur la valeurs ajoutée (CVAE), Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

En parallèle, ce transfert est neutralisé en année N par le reversement du produit fiscal perçu par les communes en année N-1<sup>1</sup>. Le montant de ces reversements est ainsi égal au montant de la fiscalité économique perçue par les communes en 2016, soit 1 001 640€. La CCD bénéficie ainsi de la dynamique fiscale économique, à compter du transfert pour les années à venir.

L'exercice 2018 s'inscrit dans une trajectoire de recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissements ambitieux.

En 2017, la décision de renforcer les ressources propres par le recours à la fiscalité fut prise pour assumer des charges nouvelles, lesquelles sont constatées en année pleine sur l'exercice 2018 :

- les charges d'animation et de mise en œuvre du PLU intercommunal,
- la mise en œuvre des compétences nouvelles et le développement des compétences existantes :
  - Déploiement de la fibre à l'habitant ;
  - Politique locale du commerce,
  - Développement d'une offre de service Enfance-jeunesse,
  - Soutien promotion du Tourisme (Offices de tourisme),
- le renforcement des services administratifs supports (gestion des assemblées, appui marchés publics).

## 2. Un autofinancement reconstitué mais fragile

La CCD a terminé l'exercice 2018 avec un résultat de clôture de 1 448 505 €. Le résultat est formé par un excédent de fonctionnement de 1 222 442 € et un excédent d'investissement de 226 063 €. Ce résultat de clôture est à relativiser pour deux motifs.

D'une part, l'excédent de fonctionnement subit une diminution de 249 837 € entre 2017 et 2018. D'autre part, une part significative du résultat de clôture sera affecté au financement des restes à réaliser (-705 385 €). Les marges de financement pour les charges nouvelles et les investissements futurs se réduisent.

Les charges nouvelles ont donné lieu à des décalages dans la mise en œuvre des dépenses, ce qui a pu gonfler artificiellement le résultat comptable. En 2018, la réalisation en année pleine des charges nouvelles permet



**Alain MATHERON**  
Président



**Alain VINCENT**  
Vice-Président en charge  
des Finances

**Thomas COSTE**

Responsable du Pôle  
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr  
04 75 22 29 50

1 Mécanisme des attributions de compensations (AC)

de rendre plus réaliste les marges de manœuvre dégagées sur l'exercice courant. Hors reports antérieurs, le budget dégage un autofinancement brut<sup>2</sup> de 756 048 € sur l'exercice 2018, en diminution de 235 832 € comparé à 2017. Sur 100 € de recettes encaissées, la CCD dégage 12 € de marges de manœuvre pour investir, développer ses compétences et rembourser la dette.

	2015	2016	2017	2018
Autofinancement brut	205 K€	268 K€	992 K€	756 K€
Recettes réelles (Hors reports)	4 755 K€	4 689 K€	6 234 K€	6 256 K€
Taux	4,3%	4,5%	15,9 %	12 %

### 3. Les recettes

#### 🔗 La fiscalité

Les principales recettes de la CCD sont composées par des ressources fiscales. Ces dernières peuvent être distinguées entre celles pour lesquelles la CCD dispose d'un pouvoir de taux et les autres impositions indirectes.

Les produits de **la fiscalité directe** sont constitués des taxes pour lesquels la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le Conseil Communautaire vote chaque année les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation (TH) : les occupants de logements au 1<sup>er</sup> janvier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)<sup>3</sup> : les propriétaires de terrains, notamment agricoles
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.

La CCD exerce la compétence statutaire obligatoire de gestion des Ordures ménagères. Pour financer ce service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année.

Les taux sont reconduits en 2018.

Taux et produit de la fiscalité	2018	2017
Taxe d'habitation	5,50 %	5,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,98 %	3,98 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	14,40 %	14,40 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,45 %	25,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,76 %	11,76 %

Pour mémoire, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises intercommunal était de 5,66 % en 2016. Calculé à partir du taux moyen pondéré de l'ensemble des taux communaux avec le passage en FPU, il est de 25,45% avec une période de lissage de 8 ans à compter de 2017.

Les produits de **la fiscalité indirecte** sont composés des impositions suivantes :

- Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : entreprises ou travailleurs indépendants qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe,  
=> 26,5% du produit de la CVAE perçu par la CCD
- Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : certaines catégories de biens : installations d'éoliennes ou d'hydroliennes, centrale de production d'électricité nucléaire, thermique, hydraulique, photovoltaïques, transformateurs électriques, stations radioélectriques, installation et canalisation gazière
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : établissement commercial de vente au détail dont la surface de vente > 400m<sup>2</sup> et Chiffre d'affaire annuel > 460 000 € HT

<sup>2</sup> Autofinancement brut = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement  
<sup>3</sup> dont taxe additionnelle

La CCD a également institué des taxes spécifiques liées à l'exercice d'une compétence :

- La Taxe de séjour sur les hébergements touristiques (TS) est due par les logeurs ou les hôteliers qui la répercutent à leurs clients. Les tarifs sont établis dans le cadre d'un barème national fixant une valeur plancher et plafond par type d'hébergements.
- La Taxe GEMAPI est instituée au 1er janvier 2018 pour financer la compétence nouvelle, « Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations ». Le produit de la taxe est voté par le Conseil Communaire, puis recouvré par les services fiscaux par un taux additionnel sur les « taxes ménages ».

### ➔ La dynamique des bases fiscales

La perception du produit fiscal est assise sur des bases fiscales revalorisées annuellement au plan national pour tenir compte de l'inflation. En 2018, cette revalorisation des valeurs locatives est de +1,2%. (contre +0,4% en 2017 et +1,0% en 2016).

Pour cette revalorisation, il convient de tenir compte de l'évolution des bases fiscales liées aux nouvelles constructions, extensions et changement d'affectation des locaux.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Moyenne 3 ANS
Taxe d'habitation	-1,4 %	+2,0 %	+1,9 %	+0,8 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	+1,5 %	+1,3 %	+3,5 %	+2,1 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	+1,1 %	+1,2 %	+1,5 %	+1,3 %
Cotisation foncière des entreprises	+2,3 %	+5,2 %	+1,1 %	+2,8 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	+2,1 %	+1,6 %	+2,3 %	+2,0 %

L'impact de la revalorisation des bases liée à la reprise de l'inflation entre 2017 et 2018 (+0,8%) n'est visible que sur la TEOM et la TFB. Concernant le foncier bâti, la construction immobilière est plus dynamique que les années antérieures. En creux, cela signifie que la variation liée aux facteurs locaux est négative pour les autres taxes.

### ➔ Le produit fiscal

Suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la CCD perçoit le produit fiscal économique. Il est indiqué pour chacune des taxes la part reversée chaque année aux communes, correspondant au produit communal 2016 transféré.

La dynamique des bases fiscales génère un produit fiscal supplémentaire de 40 891 € en 2018 pour les taxes ménages et CFE, représentant **1 963 018 €** :

- Taxe d'habitation : 915 265 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 499 888 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties<sup>4</sup> : 84 897 € (Dont 9 328 € reversés aux communes)
- Cotisation foncière des entreprises : 476 116 € (Dont 346 580 € reversés aux communes)

Le produit de la TEOM est de **1 472 129 €** en 2018, soit un produit fiscal supplémentaire de 32 659 €.

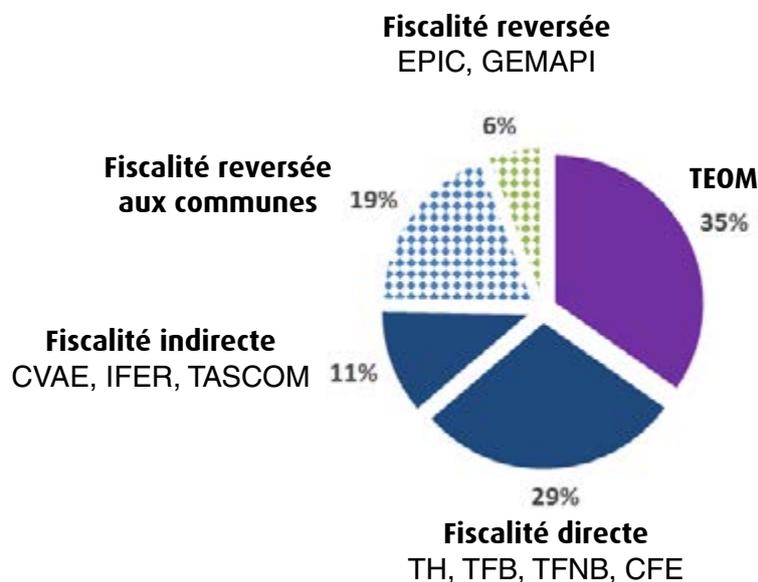
Les Autres produits de la fiscalité des entreprises (CVAE, TASCOS, IFR) : 480 386 €

- CVAE : 300 849 € (Dont 225 669 € reversés aux communes)
- IFR : 92 736 € (Dont 88 195 € reversés aux communes)
- TASCOS : 86 801 € (Dont 86 918 € reversés aux communes)

Les taxes spécifiques liées à l'exercice d'une compétence :

- Taxe de séjour sur les hébergements touristiques : 171 118 €
- Taxe GEMAPI : 72 356 €

4 Dont taxe additionnelle



### ➔ Les dotations

La CCD perçoit une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat, en deux composantes :

- Une Dotation d'intercommunalité (env. 14€/habitants)
- Une Dotation de compensation reversée aux communes dans le cadre des attributions de compensation,

Un dispositif incitatif de bonification de la DGF était adossé à l'exercice d'un nombre minimum de compétences retenues dans un panel de 12 compétences. Ce dispositif est supprimé et réintégré dans le droit commun. En 2018, la CCD a perçu 461 989 € (contre 461 992 € en 2017).

A noter, la dotation de compensation écartée chaque année par l'Etat est reversée aux communes pour 247 329 €.

### ➔ Les Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)

L'ensemble intercommunal du Diois (CCD + communes membres) est bénéficiaire du FPIC en 2018. Le Conseil Communautaire a modifié la règle de répartition du fonds entre la CCD et les communes membres, en optant pour une répartition dite de droit commun.

La CCD a perçu 139 711 € en 2018, contre 299 612€ en 2017, soit une baisse drastique de 53%. Cette décision est motivée par la constatation des excédents de clôture fin 2017. L'enveloppe FPIC des communes membres s'établit ainsi à 252 516€.

## 4. Les dépenses

La CCD dispose d'un budget principal et de 7 budgets annexes en 2018 :

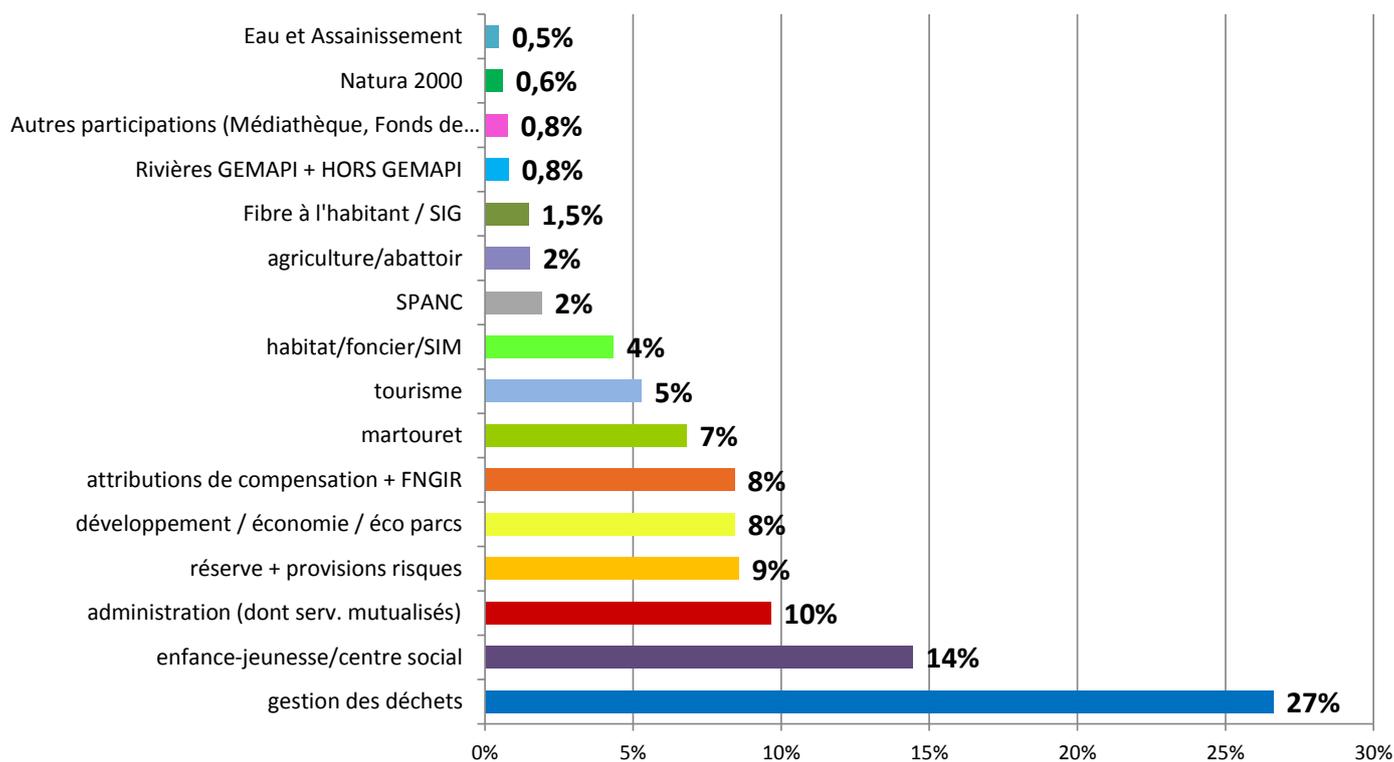
- Budget annexe Abattoir,
- Budget annexe SPANC,
- Budget annexe Zone d'activité Chatillon-en-Diois,
- Budget annexe Zone d'activité Luc-en-Diois,
- Budget annexe Zone d'activité Die Cocause,
- Budget annexe Zone d'activité Lus-la-Croix-Haute,
- Budget annexe Zone d'activité La Motte-Chalancon,

### ➔ Le Budget

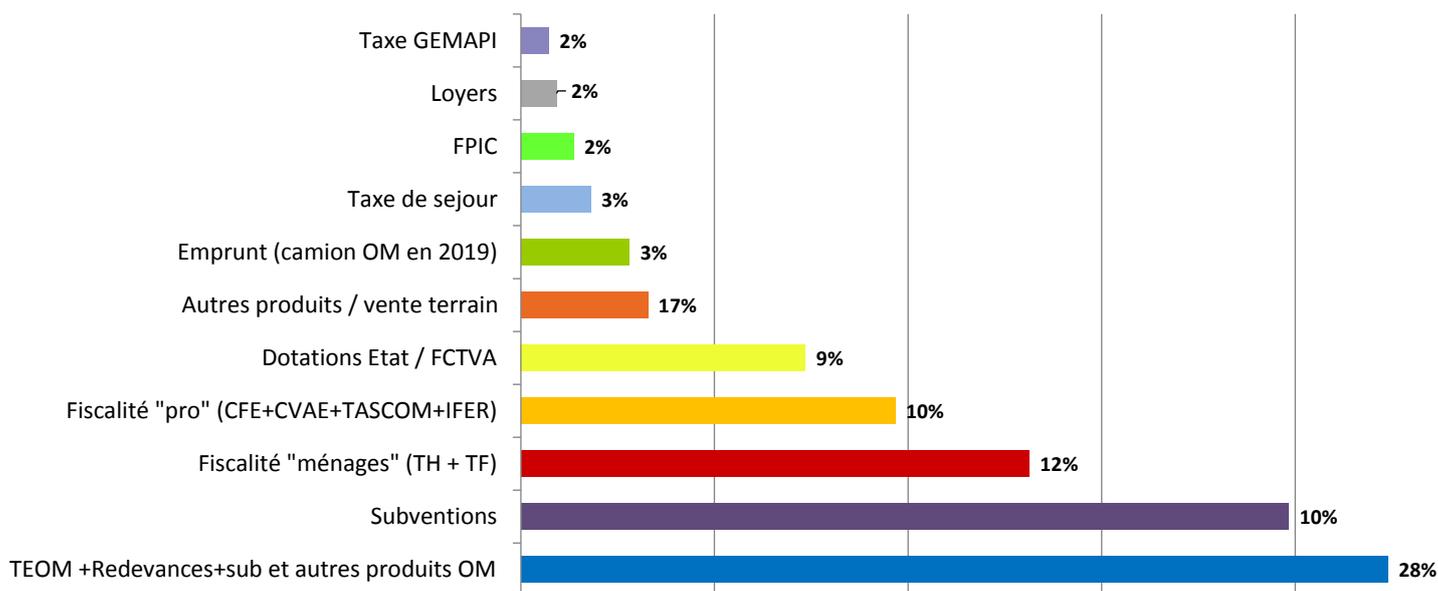
Les budgets 2018 ont été votés au conseil du 7 mars 2018. D'un montant de 4 303 000€ en investissement et de 7 023 000 € en fonctionnement, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement.

La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services. Le budget est présenté par services.

## Vue d'ensemble des dépenses investissement + fonctionnement de tous les budgets 2018



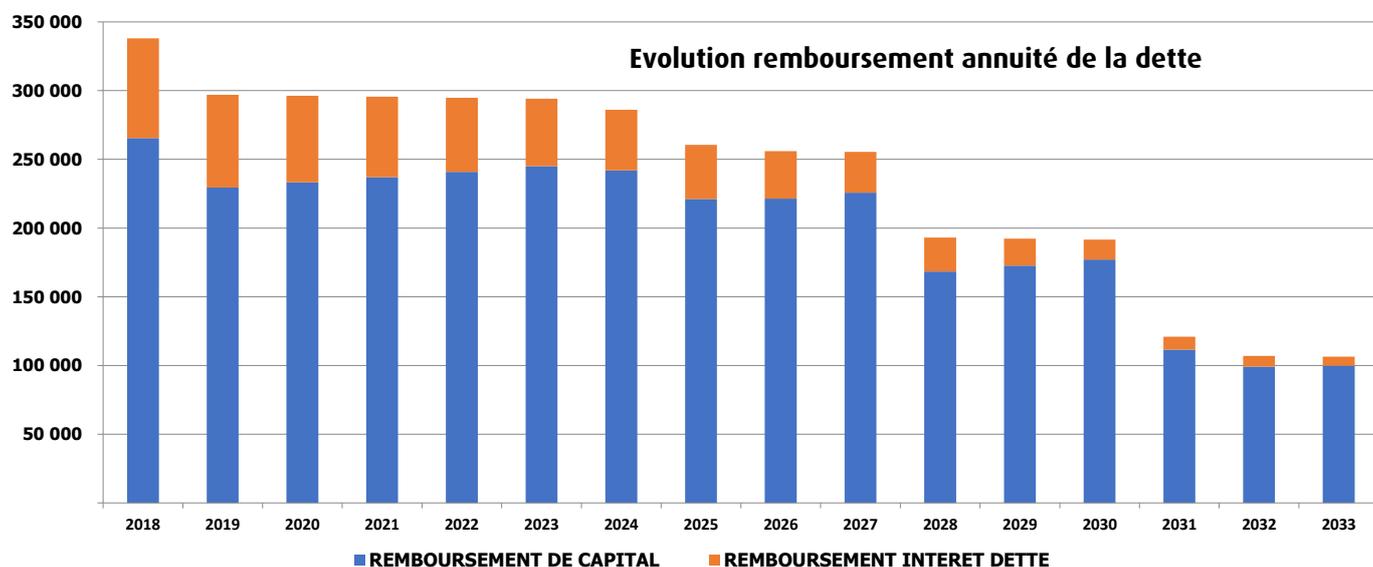
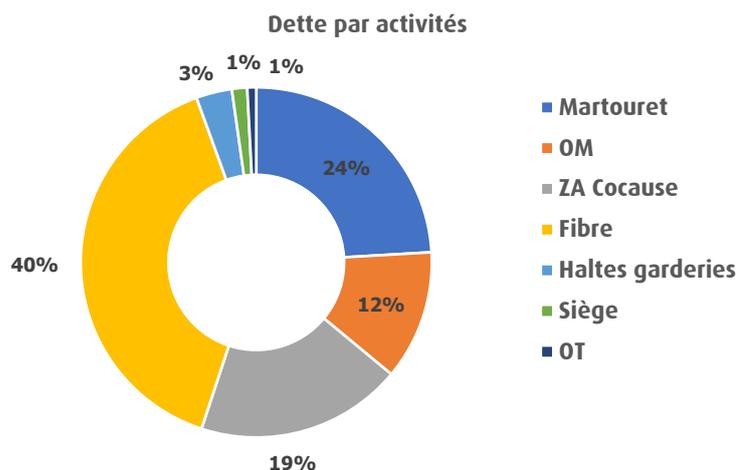
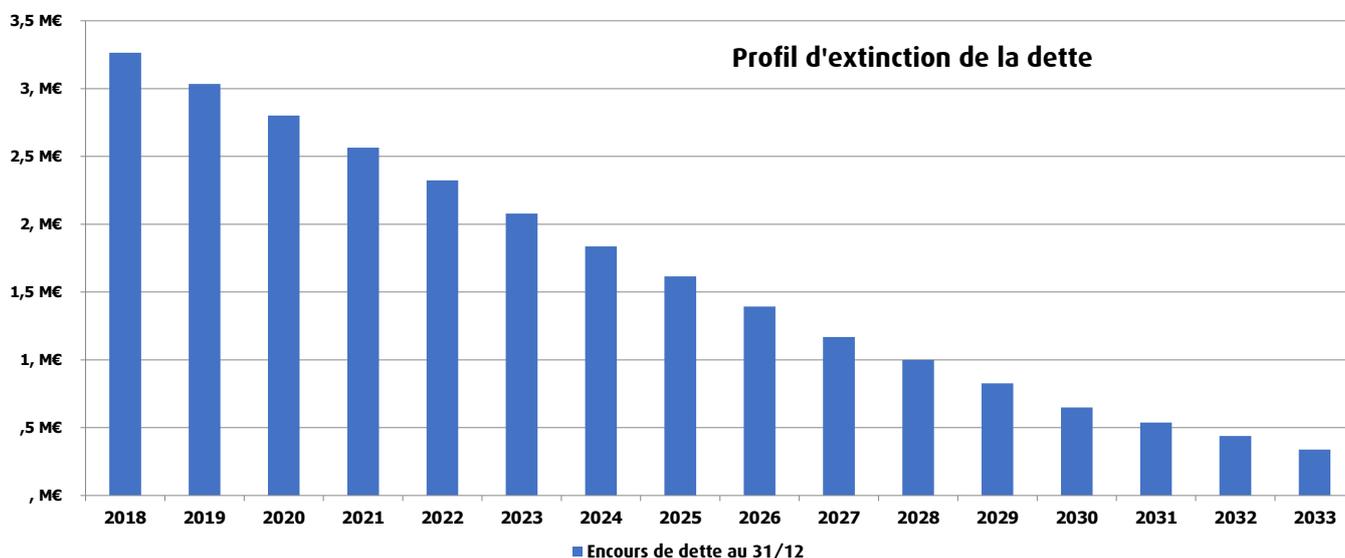
## Vue d'ensemble des recettes investissement + fonctionnement de tous les budgets 2018



## ↳ L'endettement

Le remboursement de l'annuité de la dette<sup>5</sup> est de 338 074 € en 2018, dont 38% imputables au déploiement de la fibre. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité.

L'encours de dette s'élève à 3 269 030 € au 31/12/2018.



5 Remboursement des intérêts et du capital de la dette

## 5. Les perspectives pour 2019

Les orientations du budget prévisionnel 2019 s'inscrivent dans les principes politiques orientant la construction du budget :

- Préserver une capacité d'autofinancement pour l'affecter au financement des projets d'équipements,
- Maîtriser l'évolution des taux pour assumer les compétences nouvelles obligatoires ou choisies et assurer l'équilibre du service Ordures Ménagères par ses ressources propres (TEOM, Redevances...)

### ➔ Les orientations 2019 en Fonctionnement

Le développement des compétences existantes se traduit par un renforcement des moyens humains et financiers affectés notamment :

- Renforcement de l'offre de places de garde petite enfance (enfance),
- Internalisation de la mission développement économique,
- Création d'un poste de préventionniste déchets, pour poursuivre l'effort de réduction des déchets et de développement du compostage.

Une politique volontariste d'optimisation de la collecte, d'amélioration des déchetteries et de promotion du tri du service OM est menée dans le respect d'un équilibre financier du service OM financé par la TEOM.

Des champs d'intervention nouveaux ont émergé du débat d'orientations politiques :

- La création d'un poste d'animateur santé (financement 50% ARS),
- La mise en place d'un fonds de garantie des manifestations,
- Le financement d'actions de coopération mobilité éligibles à un co-financement LEADER.

Sous réserve de l'engagement des communes, le renforcement ou la pérennisation de services mutualisés est proposé au budget 2019 :

- Développement du service de secrétariat de mairie mutualisé (SISEMA),
- Pérennisation d'un poste mutualisé de chargée de mission Eau Assainissement.

### ➔ Les orientations 2019 en Investissement

#### **Conduire les programmes de travaux structurants engagés :**

- ➔ Martouret Tranche 2 (EU/EP), Tranche 3 (terrain de sport) et la chaufferie bois
- ➔ Pôle Petite Enfance de Die
- ➔ Réhabilitation des déchetteries de Luc-en-Diois et La Motte-Chalancon

#### **Renouveler et améliorer le patrimoine existant :**

- ➔ Programme de sécurisation des via ferrata
- ➔ Entretien / amélioration des bâtiments intercommunaux
- ➔ Renouvellement des équipements du service déchets (véhicules, bennes,...)
- ➔ Refonte du site internet
- ➔ Equipements numériques pour les écoles

#### **Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal**

#### **Préparer en 2019 les futures tranches de travaux :**

- ➔ Maîtrise d'œuvre Déchetterie de Die
- ➔ Maîtrise d'œuvre Siège social tranche 2 isolation thermique
- ➔ Maîtrise d'œuvre Ressourcerie de Die

# Pôle Administratif

Le pôle administratif a pour mission d'accompagner les agents et les élus de la Communauté des Communes du Diois aussi bien sur la gestion administrative et comptable que sur l'accueil du public et la communication. Le pôle regroupe 7 agents.



**Olivier TOURENG**

Vice Président en charge  
du personnel

**Thomas COSTE**

Responsable du Pôle  
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr  
04 75 22 29 50

L'accueil est ouvert :

du lundi au jeudi de  
8h45 à 12h et  
de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h45 à  
12h et de 13h30 à 17h

## 1. L'organisation du Pôle Administratif

Le Pôle Administratif se compose comme suit :

- ✓ Thomas Coste : responsable du pôle et gestion des finances
- ✓ Isabelle Allemand : communication et appui aux services
- ✓ Sylvie Beau : accueil
- ✓ Thomas Bouffier : gestion des assemblées et délibérations
- ✓ Anne Laure Bouteille : secrétariat de mairie au service mutualisé
- ✓ Audrey De Campos : comptabilité et régie de la taxe de séjour
- ✓ Rémi Maruejols : commande publique, conventions et assurances
- ✓ Marie-Laure Poujol : ressources humaines et suivi des subventions

## 2. Décisions et travaux effectués en 2018 :

- **2 215** mandats et **511** titres ainsi que 62 mandats d'annulation, 40 titres d'annulation, 1 112 engagements en dépenses et 246 engagements en recettes. Accompagnement des fournisseurs à l'envoi de factures électroniques. (Obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2020) Démarche initiée en 2018 pour proposer au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 un nouveau mode de paiement par carte bancaire pour les usagers, et notamment les logeurs assujettis à la taxe de séjour.

- Arrivée de Thomas COSTE, responsable de pôle, le 15 avril, en remplacement de Céline BELBEOC'H

- Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et travaux menés dans le cadre des nouvelles attributions conférées à celle-ci, suite à la révision de la valeur locative des Locaux Professionnels intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Propositions remontées à la commission départementale en octobre 2018.

- Forte activité du service commande publique
- Pour le service ressources humaines, mise en œuvre d'un règlement de Compte Epargne Temps (CET), d'un compte Epargne de formation (CPF), ainsi que d'un Complément indemnitaire d'activité (CIA) pour les agents.

- Accueil d'une stagiaire sur des fonctions administratives et d'accueil, Alice COINTE

## 3. L'accueil du public

Ce sont près de 8 900 personnes qui ont poussé les portes de la CCD en 2018. La fréquentation est en augmentation particulièrement due à la distribution des cartes de déchetterie suite à la mise en place d'une borne d'accès mais due aussi à l'utilisation plus importante des salles de réunion. 77% des personnes viennent rencontrer les agents ou se renseigner sur les activités de la CCD. 17% du public se présentent pour les permanences des partenaires (SOLIHA, Chambre des Métiers,..) utilisant les locaux.

## 4. Les outils de communication

La Communauté des Communes du Diois dispose de différents outils réguliers d'information :

- l'Intercom'Info (trimestriel) avec une réalisation graphique en interne.
- le site internet [www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr) :

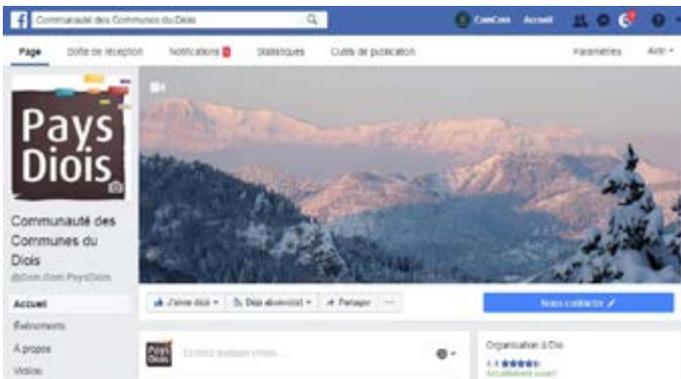
Celui-ci a comptabilisé 10264 visites en 2018, une utilisation stable depuis 2 ans. La connexion au site internet se fait pour presque 30 % à partir de tablettes ou mobiles. Cette utilisation de plus en plus importante a conduit en 2018 à la préparation d'un marché de refonte du site internet avec utilisation de la technologie "responsive", une nouvelle arborescence et un "extranet".

- la page Facebook : 

Cet outil de communication est devenu incontournable. Plus axé sur une communication événementielle et le relais d'actions des partenaires et structures associatives, l'utilisation du réseau social permet une visibilité plus large et touche un public plutôt jeune (66 % entre 25 et 54 ans). Au 1er février 2019, la page comptait 1000 abonnés.

- les médias locaux presse ou radio (JDD, Dauphiné, Rdwa,...)

## 5. Perspectives 2019



- Pour le service commande publique, activité soutenue programmée en suivi de marchés publics (procédures à lancer et suivi d'exécution des marchés déjà attribués) liée au Plan pluriannuel d'investissement : Plateau sportif du Martouret, chaufferie bois du Martouret, travaux d'amélioration déchetteries de Luc et de La Motte, programme de sécurisation des Via Ferrata
- Pour la communication, changement du site internet de la collectivité pour le rendre conforme aux normes actuelles d'ergonomie, de navigation multi-support et de lisibilité pour l'utilisateur.
- Pour le service ressources humaines, rédaction d'un règlement d'astreinte pour le service Ordures ménagères, accompagnement des recrutements d'agents prévus au budget
- Pour le secrétariat mutualisé, pilotage des rencontres du réseau des secrétaires de mairie sur un rythme trimestriel et réflexion à mener avec les communes sur le renforcement de l'offre du service
- Pour la gestion comptable, acquisition de cartes achat pour faciliter le règlement des achats de proximité de la CCD.
- Mise en place du paiement en ligne par carte bancaire (TIPI) via le site internet de la CCD

# ZOOM : Les champs de coopération de l'intercommunalité

Au fil des ans et des évolutions législatives, la Communauté des Communes du Diois devient un partenaire institutionnel central. Bien que régie par des statuts qui définissent précisément ses champs d'intervention et tracent la ligne de partage avec les communes et les autres collectivités territoriales (Département, Région et Etat), la CCD par la voie de ses élus est régulièrement investie ou interrogée sur l'organisation des thèmes centraux et souvent transversaux aux différentes strates.

## 1. SANTÉ : relance et finalisation du contrat local de santé (CLS)

La CCD a été interpellée pour la première fois en 2010 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'assurer le portage d'un contrat local de santé (CLS) ; cet outil, « porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale, vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ».



Signature du Contrat Local de Santé le 21 janvier en sous-préfecture de Die

Ce contrat en quelques dates clés :

- o **2010** : amorce d'un processus de travail avec l'intercommunalité
- o **2014** : mission confiée à l'Observatoire Régional de la Santé
- o **2015** : Élaboration d'un diagnostic en 2 volets, quantitatif et qualitatif, en lien avec les acteurs du territoire
- o **2016** : écriture d'un projet de contrat
- o **2018** : relance du processus
- o **21 janv. 2019** : signature

### Le processus et la gouvernance en quelques chiffres :

Pour le diagnostic et l'écriture du contrat, la CCD a fait appel à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS). Le processus a été accompagné et orienté par un comité de pilotage. Il a mobilisé une centaine d'acteurs. La phase qualitative du diagnostic a été effectuée sur la base de 30 entretiens d'acteurs. L'écriture du projet de contrat s'est faite à la suite de 5 ateliers participatifs ouverts à tous les acteurs médicaux, paramédicaux et médico-sociaux.

Le diagnostic met en relief les sujets suivants :

- ➔ la fragilité pour l'accès aux soins et à la prévention,
- ➔ l'articulation de l'offre de soin : hospitalière / libérale,
- ➔ l'organisation de la santé mentale,
- ➔ le logement précaire,
- ➔ les problématiques de santé environnementale suivantes :
  - Eau potable
  - Eau de baignade
  - Transports et mobilités

Il met en exergue les points de vigilance par tranches d'âge suivantes :

- ➔ **Petite Enfance – Enfance :**
  - Ressources de santé fragiles : médecin scolaire, consultation pédiatrique
  - Prévention : alimentaire, vaccinale, dentaire
- ➔ **Adolescence – Jeunes :**
  - Mal-être et accompagnement psychiatrique
  - Prévention sexualité et contraception
  - Conduites addictives

- ➔ **Adultes - Femmes**
  - Suivi gynécologique, naissance
  - Dépistage cancer
- ➔ **Personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap :**
  - Précarité et isolement social
  - Difficultés de mobilité et isolement géographique
  - Éloignement / accessibilité des services publics

Le programme d'actions du contrat se décline en 3 axes et 13 fiches-actions :

- ➔ **Axe 1 : De la prévention à l'offre de soins**
  - Fiche 1.1 : Accès aux soins et à la prévention des populations dioises
  - Fiche 1.2 : Offre de soins de premier recours/Accès aux médecins généralistes
  - Fiche 1.3 : Accès aux soins des publics en situation de grande précarité
  - Fiche 1.4 : Santé mentale
- ➔ **Axe 2 : Les parcours de santé**
  - Fiche 2.1 : Santé de l'enfant (0-12 ans)
  - Fiche 2.2 : Santé des jeunes (12-25 ans)
  - Fiche 2.3 : Santé des femmes
  - Fiche 2.4 : Personnes âgées
  - Fiche 2.5 : Personnes en situation de handicap
- ➔ **Axe 3 : Santé environnementale**
  - Fiche 3.1 : Logement précaire et santé
  - Fiche 3.2 : Qualité de l'alimentation en eau potable
  - Fiche 3.3 : Qualité des eaux de baignade
  - Fiche 3.4 : Transport et mobilité

### **Perspectives 2019**

- ➔ La signature du contrat par l'ensemble des partenaires le 21 janvier 2019
- ➔ La création d'un poste d'animateur et son recrutement pour un démarrage à l'été 2019

## **2. ÉDUCATION : signature d'une Convention de ruralité**

La Communauté des Communes du Diois a été sollicitée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour travailler sur une Convention territoriale de mise en valeur de l'école rurale. Ce travail a fait l'objet de 2 étapes en 2018 :

- ➔ **Signature d'une Convention de ruralité avec l'Éducation Nationale (volet 1) :**

Dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative », considérant que le Diois constitue un « territoire rural fragilisé », et vu la richesse pédagogique notamment repérée dans les classes uniques et les nombreux partenariats (entre écoles, entre écoles et communes/CCD, entre écoles et associations), l'Éducation Nationale a proposé et signé une convention avec la CCD pour mettre en place une démarche d'accompagnement de l'ensemble des écoles primaires communales.



*Signature de la convention ruralité*

Les objectifs de cette convention sont de :

- Favoriser la culture de réseau d'écoles (mutualisation, valorisation)
- Développer les actions de formations spécifiques (recherche, développement)
- Enrichir les partenariats au service des apprentissages (synergies, coordination)
- Donner une plus grande visibilité des actions innovantes mises en œuvre (communication à travers différents médias : presse, radio, réseaux sociaux...)
- Proroger la convention vers le collège de territoire.

- Pour atteindre ces objectifs, l'Education Nationale a mis à disposition dès la rentrée de septembre 2018 : 1,5 postes de chargés de mission pour le Diois (coordination et renfort d'animation numérique).

➔ Préparation d'un volet 2 de la convention de ruralité avec l'Education Nationale :

Lors de sa visite sur le territoire, la démarche engagée avec le volet 1 a été saluée par la rectrice comme exemplaire. Fort de cette réussite, le Directeur Académique M. Mathieu SIEYE (DASEN) a engagé dès octobre 2018 un travail préparatoire d'un second volet. Profitant d'une réforme des périmètres de circonscription, ce nouveau volet introduirait une expérimentation de gestion de la carte scolaire à l'échelle intercommunale.

L'expérimentation reposerait sur plusieurs axes :

- Volonté de faire vivre une « école du socle » en renforçant les liens et la coopération entre le collège et les écoles primaires du territoire,
- Diffuser et partager les bonnes pratiques pédagogiques sur le Diois,
- Mettre en œuvre une instance de concertation avec les élus pour la répartition des classes sur le Diois sur la base des moyens existants, sécurisés sur la durée du contrat dans un contexte de démographie départementale en baisse, la décision finale d'affectation des moyens restant au DASEN dans l'intérêt des enfants.



Visite ministérielle 10 janvier 2019  
à la cité scolaire du Diois

### **Perspectives 2019**

- ➔ Ce nouveau volet sera proposé en 2019, pour une durée de 3 ans. Pour le suivre, l'Education nationale désignera un coordonnateur des écoles rurales.

### **3. MOBILITÉ : Convention pour le développement de l'écomobilité et futur projet de coopération Etoile ferroviaire de Veynes :**

Soucieuse de participer au développement de l'écomobilité sur le territoire Diois, la Communauté des Communes du Diois a conventionné avec l'association Dromolib qui a pour objet la promotion et le développement de l'écomobilité sur le territoire de la Drôme.



Cette convention porte sur plusieurs objectifs :

- Rassembler, animer et dynamiser une filière locale de l'écomobilité
- Soutenir l'utilisation des transports en commun existants
- Mailler le territoire d'ambassadeurs de la mobilité
- Former les personnels d'établissements accueillant du public
- Créer une dynamique interterritoriale de soutien au projet de coopération « Etoile de Veynes »

Ce dernier objectif a particulièrement été travaillé par l'équipe de la CCD et DROMOLIB cette année 2018 :

La Communauté des Communes du Diois avec plusieurs collectivités locales et associations a souhaité lancer une dynamique de coopération autour des lignes de l'Etoile de Veynes (Marseille/Briançon, Grenoble/Gap, Valence/Briançon et Nice/Digne dit Train des Pignes). Sept axes de coopération ont été identifiés.

Une cinquantaine de partenaires publics et privés des deux régions AURA et SUD PACA se sont réunis le 8 octobre à Veynes. Cette rencontre visait à préciser les contours de cette coopération autour de cinq thématiques

- L'Étoile ferroviaire de Veynes comme base de recherche et développement pour l'avenir du transport ferroviaire dans le cadre de la transition énergétique,
- Le train comme support de développement touristique,
- Le train, au service de ses habitants, pour un développement socio-économique,
- La communication pour renforcer l'usage du train,
- L'organisation, la gouvernance pour un train répondant aux besoins des territoires

Ce travail a fait l'objet d'un document intitulé « *Vers une stratégie partagée pour dynamiser les lignes de l'Étoile ferroviaire de Veynes* » consultable sur le lien : [https://www.cipra.org/fr/cipra/france/actualite/Cooperation\\_Etoile\\_de\\_Veynes\\_Decembre\\_2018.pdf/inline-download](https://www.cipra.org/fr/cipra/france/actualite/Cooperation_Etoile_de_Veynes_Decembre_2018.pdf/inline-download)



### **Perspectives 2019**

- ➔ Poursuite du conventionnement avec l'association DROMOLIB avec un objectif important en 2019 : appui à la réalisation du diagnostic du volet mobilité du PLUi (actualiser les données et spécificités du territoire en terme de mobilité)
- ➔ Démarrage d'une coopération au tour de l'Étoile Ferroviaire de Veynes sur la thématique tourisme/culture : développement du train « Veyn'art ».

# Enfance - Jeunesse

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté des Communes du Diois à la charge de :

- L'élaboration, l'animation et la contractualisation de procédures type « contrat enfance »
- La construction, la gestion et l'entretien des multi-accueils et Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés (ALSH) inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat Enfance-Jeunesse)
- La gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

En vue de nouvelles actions en 2018, le conseil communautaire a validé les ajouts suivants :

- Gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance
- Gestion et assistance à tout autre mode de garde d'enfants



**Marylène MOUCHERON**  
Vice-Présidente en charge  
de l'enfance-jeunesse

## Anouk AVONS

Mission Enfance-Jeunesse

anouk.avons@paysdiois.fr

04 75 22 47 99

**Christèle  
ARNAUD-RIBES**  
Relais Assistantes  
Maternelles (RAM)

ram@paysdiois.fr  
04 75 22 15 23

En pratique :

- le RAM est un service de la Communauté des Communes du Diois,
- la gestion des multi-accueils et accueils de loisirs, du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) du territoire est assurée par des associations avec qui la CCD passe une convention de partenariat et de financement.

## Les structures Enfance-Jeunesse

### 1. Activités 2018

- Signature de la convention territoriale globale (CTG) entre la CAF et la CCD : schéma directeur sur les questions d'inclusion numérique, d'accès aux droits, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'espace de vie social et d'habitat-logement.



- Étude sur la fourniture des repas en crèche : voyage d'étude sur le Vercors, intervention diététicienne, enquête aux familles, sondage sur les fournisseurs potentiels

#### ○ Petite Enfance (0-6ans)

Sur le territoire : 5 multi-accueils (67 places), 2 micro-crèches (20 places), 1 RAM, 1 LAEP. (voir annuaire des structures)

Au total, les structures associatives emploient 32 ETP.

#### Les faits marquants

- Taux d'occupation satisfaisant sur toutes les structures (75% à 90%) sauf sur le multi-accueil de Lus-la-Croix-Haute et la micro-crèche de St Nazaire-le-Désert (50-60%) du fait d'une plus faible démographie,
  - Il manque près de 30 places d'accueil collectives et/ou individuelles sur les canton de Die et de Luc-en-Diois,
  - Démarrage du renouvellement du contrat enfance/jeunesse 2019-2022.

#### Les évolutions de service et l'accompagnement de la CCD

- Le multi-accueil les frimousses (La Motte/Rémuzat): accompagnement dans la crise associative, recherche d'autres modes de gestion (EOVI, SCIC...),
  - Le multi-accueil les 4 Jeux Dye (Die) : appui à la définition de critères d'admissions, arrivée d'une nouvelle direction,
  - L'association Les Lucioles (Lus-la-Croix-Haute) est désormais une association fédérée par l'ADMR. Les administrateurs et équipes bénéficient d'accompagnement en ressources humaines, gestion etc...

- Multi-accueil A petits pas (Châtillon-en-Diois) : arrivée d'une nouvelle directrice, + 3 semaines d'ouverture/an,
- En lien avec le RAM (voir paragraphe RAM) : définition d'une charte de soutien aux MAM en Pays Diois et création d'une aide financière expérimentale pour la garde à domicile partagée ou en horaire atypiques en partenariat avec l'AVAD,
- Le LAEP accueille près d'1/3 des enfants de 0-3ans du territoire avec leur famille, itinérance sur la commune de Luc-en-Diois.

### ○ **Enfance (3-12ans)**

Sur le territoire : 4 ALSH extrascolaires (Die, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon)

*Au total les structures associatives et les mairies emploient 6 ETP*

#### Les faits marquants

- Signature du Plan mercredi/PEDT qui consiste à partager davantage les parcours éducatifs des enfants du Diois (lien école-périscolaire-extrascolaire)
- Reprise de l'accueil de loisirs de la Motte/Rémuzat en gestion par l'ESCDD
- Aide financière aux stages BAFA et BAFD : 20 stagiaires diois soutenus.
- Pôle enfance Joseph Reynaud à Die : en janvier, déménagement provisoire de la crèche les 4 Jeux Dye et démarrage travaux.



### ○ **Jeunesse (12-21ans)**

- Poursuite du soutien du Conseil Départemental,
- Voir partie centre social pour les actions Jeunesse réalisées par l'ESCDD.

## **2. Perspectives en 2019**

- Fermeture en sept 2019 de la micro-crèche provisoire de Boulc du fait de la baisse du besoin et ouverture de 3 places supplémentaires à Châtillon-en-Diois,
- Réflexion sur l'ouverture le mercredi de la crèche Les Frimousses à Rémuzat,
- Étude sur un contrat mutualisé pour le remplacement entre la crèche de Die et celle de Châtillon-en-Diois,
- Étude des besoins en garde d'enfants du personnel de l'hôpital de Die
- Signature du contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022,
- Choix, avec les associations gestionnaires de crèches, des opérateurs fournisseurs des repas et prévision de travaux dans les locaux pour permettre la fourniture des repas,
- Démarrage de la réflexion sur la fourniture des couches en crèches,
- Poursuite de la réflexion sur les évolutions de mode de gestion des crèches sur le Diois,
- Renfort de l'équipe Jeunesse ESCDD pour la poursuite des objectifs Jeunesse Diois.

## Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

L'animatrice du RAM travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice enfance-jeunesse pour tous les projets transversaux à l'enfance dans le Diois.

Les missions du Relais Assistantes Maternelles sont définies par la CAF, extrait de la lettre circulaire C n°2017-003 :

**Mission 1 : Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (accès, coût, aides possibles, démarches administratives et juridiques) et les professionnels de l'accueil individuel (sur les conditions d'accès, d'exercice, d'emploi, de formation, de passerelles entre les différents métiers).**

**Mission 2 : Offrir un cadre d'échanges et de rencontres des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile)**

**Mission 3 : Observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant.**

### 1. Les actions 2018 et perspectives 2019

#### Répondre aux besoins des familles et développer d'autres modes de garde

**133 familles** (154 en 2017) se sont adressées au RAM en 2018 principalement pour rechercher une place d'accueil pour leur(s) enfant(s). Le nombre d'assistantes maternelles reste assez en dessous des besoins, surtout sur Die et Luc-en-Diois (Données CAF : 38 en activité en 2017 pour 122 places, 37 pour 121 places en 2016) .

Face à cet état de fait, le RAM continue de développer une offre de gardes à domicile (personne travaillant au domicile des familles). Le travail de fond avec la coordinatrice enfance-jeunesse et les élus, commencé en 2017, a débouché en 2018 par la mise en place d'une aide expérimentale à la garde à domicile avec l'Association Vivre A Domicile (AVAD) : 4 familles soutenues en 2018.



2018 a vu également la naissance de la première Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) à Marignac-en-Diois. Elle fonctionne depuis le mois de septembre avec 4 assistantes maternelles qui peuvent accueillir 12 enfants en même temps (cela concerne 17 à 18 familles). Elle a bénéficié de l'accompagnement technique du RAM et financier de la CCD dans le cadre de la charte de soutien des MAM en Pays Diois. D'autres projets de MAM sont à l'étude, notamment à Recoubeau-Jansac. Ces projets nécessitent de rassembler des professionnels et/ou futurs professionnels autour d'un engagement commun durable, de trouver un lieu adapté à l'accueil des enfants et de construire un fonctionnement financier et humain, le plus pérenne

possible. En effet les MAM sont un regroupement de professionnels qui fonctionne de façon collective, sans hiérarchie établie.

Tout le service Enfance (élus et techniciens) reste mobilisé pour soutenir des projets, individuels ou collectifs, pouvant apporter des solutions d'accueil des jeunes enfants aux familles du Diois.

#### Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur

Les familles s'adressent également au RAM pour un appui dans les **démarches administratives** et les **relations employeurs-salariés**.



## Accompagner les professionnelles

Les professionnelles et les enfants qu'elles accueillent ont continué à fréquenter le RAM pour les activités telles qu'arts plastiques, éveil musical, éveil corporel et jeux en extérieur, ceci à raison d'un atelier par semaine hors petites vacances scolaires et mois d'août. Ces ateliers et le spectacle de fin d'année sont ouverts aux parents employeurs d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile. Les gardes à domicile, au même titre que les assistantes maternelles, peuvent participer aux activités et trouver un premier niveau d'information auprès de l'animatrice.



Pour compléter l'offre faite aux professionnelles, le RAM met en place des réunions, apéros-pro et formations dédiées aux assistantes maternelles et gardes à domicile.

Plus largement le RAM participe à l'organisation de soirées-débats pour les parents et professionnelles et à la journée professionnelle Petite Enfance. Il s'inscrit pleinement dans le réseau des acteurs Petite Enfance du Diois.

**Et tout au long de l'année des animations vers les enfants et les assistantes maternelles et un spectacle en fin d'année.**



**LA CALEBASSE  
QUI  
SOURIT**



PAR LA COMPAGNIE  
**DEBOUT LÀ-DEDANS**  
SPECTACLE MUSICAL



**Le RAM est ouvert  
sans rendez-vous  
le lundi de 14 à 17h et le mercredi de 10 à 12h  
et sur rendez-vous en contactant l'animatrice.**



LE DÉPARTEMENT



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore



# Centre Social

La Communauté des Communes du Diois a pour compétence la construction, la gestion et l'entretien du centre social intercommunal.

Il s'agit d'une compétence dont la mise en œuvre est déléguée à l'association ESCDD (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) par voie de convention de partenariat.



**Marylène MOUCHERON**  
Vice-Présidente en charge  
de l'enfance-jeunesse

**Anouk AVONS**  
Mission enfance - jeunesse  
anouk.avons@paysdiois.fr  
04 75 22 47 99



**Espace Social  
et Culturel  
de Die et du Diois**  
Place de l'Evêché  
26 150 DIE  
contact@escdd.fr  
04 75 22 20 45  
www.escdd.fr/website/

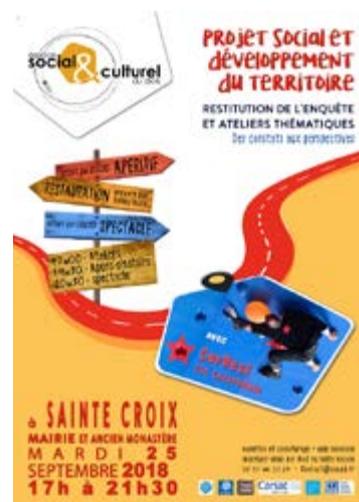
## 1. L'ESCDD en 2018

Cette année 2018 a été pour le centre social une année rythmée en grande partie par les actions liées au renouvellement du projet social de territoire, projet qui arrivait à terme en 2018 et qui est désormais sur les rails pour la période 2019-2022 suite à sa validation par la CAF de la Drôme.

C'est grâce à une présence accrue sur le territoire, une mobilisation sans précédent des bénévoles et salariés que ce nouveau projet social a pu voir le jour. Il intègre désormais une dimension « Vieillesse » importante et va permettre aux habitants d'être encore plus au cœur du projet du centre social. Enfin le centre social est devenu « Point numérique CAF » et a formé une partie de ses personnels d'accueil afin qu'ils puissent répondre aux mieux aux habitants touchés de plus en plus par la disparition physique des services publics sur le territoire.

- o Le renouvellement du projet social

Commencé en mars 2018, celui-ci s'est terminé en décembre avec la finalisation de la rédaction d'un nouveau projet social où les bénévoles et les habitants ont pris une part plus importante qu'auparavant. Grâce aux enquêtes en ligne et sur le terrain (plus de 650 réponses), une présence régulière « hors les murs » d'avril à novembre, une matière importante a été recueillie afin d'affiner les besoins qu'ont les habitants du territoire. Désormais pourvu de 14 administrateurs depuis l'Assemblée Générale du 24 mai, la vie associative de l'ESCDD s'en trouve renforcée.



- o La Convention Territoriale Globale

Discutée depuis le mois de Novembre 2017 avec les acteurs du territoire, signée le 20 juin 2018, la Convention Territoriale Globale est une feuille de route thématique pour le territoire qui reprend les objectifs communs de la CCD et de la CAF. L'ESCDD en a été le coanimateur et ses nouvelles actions sont en adéquation avec celle-ci. Les discussions qui ont mené à sa rédaction, les temps d'échange entre acteurs ont été une source de richesse et de rapprochement dont les effets sont importants sur le Diois sur des thématiques variées telles que l'accès aux droits, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la mobilité, le logement, l'inclusion numérique... Dans pratiquement tous les domaines, l'ESCDD y développe des actions.

- o Le secteur enfance/petite enfance

Secteur fortement soutenu par la CCD, c'est un secteur en plein développement pour l'Espace Social. Le nombre d'accueils explose que ce soit au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ou sur les 2 ALSH du territoire (Die et la





Motte-Chalancon). Sur Die, une politique de développement liée à de nouvelles activités (camps thématiques plus nombreux), à une extension des jours d'ouverture (désormais l'ALSH reste ouvert tout l'été) a fait que l'augmentation de la fréquentation dépasse les 75 % sur les deux dernières années.

Avec la fin progressive des Temps d'Accompagnement des activités Périscolaires (TAP), une partie des missions des salariés de l'ALSH ont été allégées. Malgré cela la CCD continue d'apporter une aide sur ce volet afin d'accompagner l'école restant encore sous ce régime et finance ainsi l'accompagnement des animateurs intervenant encore dans les écoles malgré la fin des TAP.

#### o Le secteur Jeunesse

L'Espace Jeunes a été le plus impacté lorsque les subventions du département ont fortement baissé en 2015 puisque ce service a perdu son coordinateur. Néanmoins et avec 2 salariés à temps plein les actions en direction des jeunes ont été nombreuses et de qualité que cela soit à l'intérieur de la cité scolaire - où les animateurs/éducateurs sont présents chacun plus de 200h/an, où ils développent des actions en lien avec la Solidarité Internationale, l'éducation à la sexualité ou à l'extérieur où les projets accompagnés sont de plus en plus nombreux et liés à des demandes de collectifs constitués d'adolescents dont la plupart n'ont pas 18 ans. Les nouvelles en provenance du département quant à une augmentation de sa participation en 2019 ont été confirmées fin 2018.

#### o L'accueil de loisirs de la Motte-Chalancon

Le développement sur la Motte-Chalancon d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) s'est confirmé sur l'année 2018 et ce sont 6 semaines d'accueil et d'activités qui ont été proposées sur le territoire pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.

## 2. Perspectives 2019

- Une convention pluriannuelle pour l'ALSH sur la Motte-Chalancon entre l'ESCDD, la CCD et la Communauté des Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) courant jusqu'en 2022.
- Une coordination renforcée avec les Espaces de Vie Sociale du territoire (Accorderie, ValdeQuint et les Lucioles) et un accompagnement de l'association TISE de Saint-Nazaire-le-Désert dans sa démarche pour devenir EVS renforçant ainsi la présence de structures permettant de répondre aux besoins des habitants et de les accompagner dans leurs démarches,
  - La mise à disposition des compétences de l'ESCDD en animation territoriale aux communes souhaitant développer des projets nécessitant la participation des habitants,
  - Un renforcement de la présence des bénévoles au côté des salariés de l'Espace Social via le développement de commissions de travail associé,
  - Un travail sur des indicateurs locaux permettant de mesurer l'impact social des actions mises en œuvre,
  - L'ouverture d'un foyer jeunes, pour les ados en contact avec l'Espace Jeunes devrait être effective pour la rentrée 2019, aidée par l'augmentation de la participation du Département de la Drôme,
  - La mise en œuvre de permanences conjointes d'accès aux droits/écrivains publics avec l'Accorderie et la MSAP sur les principaux bassins de vie du Diois.



LE DÉPARTEMENT



# Développement économique

La Communauté des Communes du Diois propose des actions en terme de développement économique en accompagnant les porteurs de projets diois, en animant des dynamiques de revitalisation et en mobilisant des aides financières.



**Alain MATHERON**  
Président



**Alain VINCENT**  
Vice-Président en charge  
du Développement  
Économique

**Estelle JABRIN**  
Coordonnatrice  
estelle.jabrin@paysdiois.fr  
04 75 22 29 48

En 2018, la CCD a poursuivi son action en matière de développement économique avec :

- Un service de proximité : information/orientation pour la création et la reprise d'activité dans le Diois
- Une action collective «Entreprendre en Biovallée »
- Un projet d'animation de dynamisation du centre-ville de Die

## 1. Accueil et l'accompagnement à la création d'activité

La Communauté des Communes du Diois a adapté son offre de services afin de faciliter le parcours du créateur et la mise en réseau avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise : **un accueil et un appui aux porteurs de projet est proposé** 1 demi-journée par semaine sur rendez-vous, ce service est confié à un prestataire.

➔ Sur 2018, **107 accompagnements de projets** ont été réalisés.

La Communauté des Communes reste également porte d'entrée pour **Initiative Vallée de la Drôme Diois** :

➔ **18 entreprises accompagnées** : 10 créations, 4 développements et 4 reprises avec 166 000 € de prêt d'honneur pour un montant total d'investissement de 1 448 276 €.

La Communauté des Communes est aussi partenaire de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative) qui réalise des permanences régulières à la CCD pour les personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire et les aider à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce, au microcrédit.

➔ Pour 2018 : **8 projets accompagnés et financés** par l'ADIE.

## 2. Action collective : Entreprendre en Biovallée

Dans le cadre de l'appel à projet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence Française Entreprise, un premier événement a eu lieu à Die le 9 novembre 2018 pour promouvoir l'entrepreneuriat sur la vallée de la Drôme-Diois. Il a rassemblé une dizaine de porteurs de projet du Diois, de nombreux entrepreneurs venus témoigner de leur activité et de leur mode de travail ainsi que les partenaires de l'accompagnement à la création d'entreprise.



### 3. Redynamisation du centre-ville

La Communauté des Communes du Diois a poursuivi l'action de redynamisation du centre-ville de Die afin de le rendre plus attractif en accompagnant une dynamique de réouverture des locaux vacants afin d'installer de nouvelles activités (commerces, services ou autres...).



Cette action conduite par l'association « Village Vivants » avait trois objectifs :

- Valoriser des locaux commerciaux vacants
- Développer des activités répondant aux besoins des habitants
- Permettre la réappropriation de lieux de vie et de rencontres des acteurs du cœur de ville.



#### Résultats 2018 :

- Création et animation d'un comité de pilotage (6 réunions avec 11 à 15 participants : élus/commerçants/association/citoyens/techniciens),
- Création d'un parcours de balade ludique au cœur du centre-ville,
- Enquête citoyenne sur le centre-ville de Die
- 1 vitrophanie sur le thème « filière courte » dans le Diois,
- Accompagnement de l'union des commerçants
- 19 propriétaires contactés sur 22 repérés
- 2 vitrines avec plusieurs expositions d'artistes
- 2 vidéos permettant de communiquer sur l'action
- Un évènement bilan en novembre 2018

Le bilan de cette première phase d'action montre l'importance d'un lieu de rencontre et d'échange des différents acteurs du centre-ville. La réalisation d'un réel travail d'animation dynamique (commerçants et artisans artistes) sous différentes formes : animations, vitrines, évènements festifs.



#### 4. Perspectives 2019

La Communauté des Communes du Diois propose de créer une mission en interne qui aura trois axes de travail :

- La création, le développement d'activités nouvelles mais aussi l'accompagnement des entreprises déjà présentes pour les maintenir sur le territoire,
- L'animation et l'accompagnement dans leur parcours foncier et immobilier des activités économiques,
- La mise en place d'actions collectives structurantes pour la dynamisation et le développement des centres-bourgs.

# Programmes de développement

La Communauté des Communes du Diois a compétence pour se porter candidate, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne ou tout organisme proposant de telles procédures.



**Alain MATHERON**  
Président



**Alain VINCENT**  
Vice-Président en charge  
du Développement  
Économique

**Estelle JABRIN**  
Coordonnatrice

estelle.jabrin@paysdiois.fr  
04 75 22 29 48

**Pauline SAHUC**  
**Arnaud DONAT**  
Gestionnaire

gestion@paysdiois.fr  
04 75 22 29 43

## 1. Programme LEADER 2014-2020 « Faire croître l'emploi local en favorisant les activités économiques sur le Diois »

- o Etat d'avancement du programme

Pour 2018 : **16 projets auditionnés** et **14 projets sélectionnés/programmés**

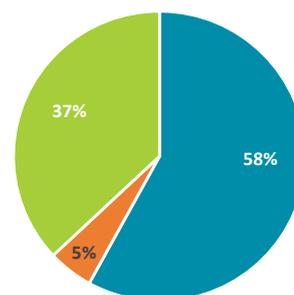
Depuis le début du programme, sur les 29 projets auditionnés :

- 5 projets concernent l'accueil d'activités économiques et de nouveaux actifs
- 14 projets concernent le développement du tourisme hors saison et retombées locales
- 10 projets concernent l'économie de proximité et l'entrepreneuriat.

- o Résultats financiers

■ Attribuée ■ Sollicitée ■ Restante

**58 % de l'enveloppe globale (1,5 million) ont été attribués**



- o Instances du programme

**6 Réunions Comité LEADER** dont trois sur les lieux des projets soutenus : *l'Espace Barral à Die, le Monastère de Sainte-Croix et au Café des voyageurs à Saint-Roman*

Le Comité en charge du suivi et du pilotage du programme LEADER 2014-2020 se réunit et travaille depuis 2 ans, un point sur sa composition et sa fréquentation a été fait qui a permis de diminuer\* le nombre de sièges et de recomposer des binômes titulaires suppléants.



	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	14	12	
Suppléants	14	11	
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>51</b>

\* (63 membres en 2017)

- o Accompagnement de 44 porteurs de projets en émergence :

**16 associations accompagnées** : ces structures pour certaines fragiles ne trouvent pas de réponses pour leur projet dans le cadre de LEADER. Plusieurs difficultés : recherche de co-financeurs qui n'aboutit pas, l'avance de trésorerie trop importante à faire pour une demande de subvention LEADER.

**22 entreprises privées** (individuelle, SARL SCIC SCI SAS...) : le nombre d'entreprises privées a augmenté car le travail d'ajustement avec les co-financeurs (Région, CD 26) a abouti aux 2 appels à candidature concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise et l'aide aux espaces de ventes.



- o Mise en place d'avances remboursables :

L'absence de visibilité sur le calendrier de paiement des aides LEADER a engendré des situations critiques pour toutes les structures qui ont déposé des demandes de subvention Leader : abandon de tout ou partie du projet, intérêts bancaires intercalaires, avance de fonds privés des bénévoles associatifs, parfois licenciement dans les cas les plus tendus.

Engagement de la Communauté des Communes du Diois pour une avance remboursable pour les projets de fonctionnement : afin d'accompagner les structures les plus en difficulté à hauteur de 70 % de la subvention LEADER. La Région a également mis en place une avance remboursable dans les mêmes conditions pour les projets d'investissement.

En 2018, **222 850 €** ont pu être versés par les deux collectivités.

- o Communication :

L'objectif est de personnaliser et concrétiser le programme LEADER Diois par des témoignages et offrir une vitrine aux porteurs de projets, pour cela lancement de la réalisation de 2 vidéos sur deux thématiques LEADER Diois (Accueil d'actifs et événements festifs) et 8 portraits de porteurs de projets réalisés. Cette action devrait se prolonger sur la durée du programme.



- o Perspectives 2019 :

- Concentration sur la mise en paiement des dossiers programmés et terminés.
- Réalisation d'un avenant concernant l'enveloppe complémentaire et sa répartition sur les axes du programme (250 350 € ont été demandés).
- Démarrage d'une coopération autour de l'Étoile Ferroviaire de Veynes sur la thématique tourisme/culture : développement du Veyn'art.



## 2. Autres programmes

**Contrat de Ruralité avec l'Etat 2017-2020** : plus d'1 million d'euros de subvention pour 2 années de programmation

Le Contrat de Ruralité a été signé par la Communauté des communes du Diois avec l'Etat le 27/04/2017. Il accompagne la mise en œuvre des investissements en lien au projet de territoire du Diois.

Il décline des objectifs et un plan d'actions portées en maîtrise d'ouvrage par la Communauté des Communes et/ou les communes du Diois sur six thématiques prioritaires :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs-centres
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale



En quelques chiffres :

- 8 dossiers ont été programmés depuis 2017 (6 en 2017 et 2 en 2018) pour un total de 1.099.626€ de crédits DPSIL (Etat) et un volume total de travaux de 4.888.282€.
- En 2018 : 542.626€ de crédits programmés pour 2 dossiers :
  - ➔ la maison de santé pluridisciplinaire portée par la commune de Die (coût total : 1.196.930€ HT et 272.230€ de crédits DPSIL)
  - ➔ le pôle Enfance dans l'ensemble Joseph Reynaud porté par la CCD et en maîtrise d'ouvrage déléguée à DAH (coût total : 1.266.660€ HT et 270.396€ de crédits DPSIL)

Pour 2019, 6 dossiers sont présentés en programmation pour un total prévisionnel de demande de 596.470€ de crédits DPSIL. Ils concernent des projets portés par les communes de Solaure-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Beaurières, Die et la CCD.

**Le Contrat Ambition Région** : 599 000 € pour soutenir l'investissement public local :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, chef de file en matière d'aménagement du territoire, souhaite exercer cette compétence à travers un lien direct avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour soutenir l'investissement public local.

La Région Auvergne Rhône Alpes a validé le contrat Ambition région pour le Diois : 599 000 € qui concernent des projets de la Communauté des Communes du Diois (rénovation du bâtiment : siège de la CCD) et des projets communaux (aménagements centre-bourg, logements communaux...)

Contrat sur 3 ans

7 opérations programmées, fin 2018 : 5 opérations engagées pour 354 000 € :

- Logement pour accueil d'actif (Vachères-en-Quint)
- Aménagement Place des Écoles (Châtillon-en-diois)
- Aménagement traverse (Romeyer)
- Aménagement porte ouest (Die)
- Rénovation bâtiment intercommunal : dont l'aménagement d'une salle de réunion en RDC (Communauté des Communes du Diois)



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



# Agriculture - Forêt

L'animation pour l'agriculture et la forêt s'organise autour de 3 programmes de développement.

## 1. Activités 2018

En 2018, la CCD poursuit l'animation de programmes de développement agricole, forestier et agro-environnemental :

Le **Plan Pastoral Territorial (PPT)** : programme régional en faveur du pastoralisme 2015-2020 fait suite au précédent PPT 2009-2014.

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** auprès de la Région Rhône-Alpes et l'Etat lancé en 2015 et jusqu'en 2020.

o Bilan PPT : 4 axes d'action

1. *maintenir les espaces pastoraux*
2. *conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire*
3. *préserver la biodiversité et le paysage diois*
4. *réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire*

**8 dossiers** dont 4 pour des aménagements pastoraux (clôture, amélioration abreuvement, ...) ont été présentés pour un montant de **63 868 €** de dépenses et **50 745 €** de subventions (dont 19 567 € de subventions régionales).

A la fin de l'année 2018, le taux de consommation de l'enveloppe initiale est de 75 % sur l'ensemble des axes et de 82 % sur l'axe aménagement pastoraux.

o Bilan PAEC :

Le PAEC (2014/2020) rassemble l'ensemble des MAEC (Mesures Agro Environnementales) mobilisables par les agriculteurs individuels ou par des groupements pastoraux sur des zones du territoire Diois répondant à des enjeux pastoraux, de biodiversité et de préservation de la qualité de l'eau.

2018 marque la poursuite de la coordination des partenaires qui accompagnent les agriculteurs engagés dans la démarche :

- Rédaction des diagnostics de culture pour les viticulteurs de façon annuelle, par le syndicat de la Clairette,
- Tournées de fin d'estive, accompagnements à la déclaration PAC, par l'ADEM.

## 2. Perspectives 2019

- Demande d'avenant auprès de la Région pour une enveloppe financière complémentaire sur le PPT
- Bilan PAEC
- Diagnostic sur les circuits courts dans le Diois
- Concours de prairies fleuries en lien avec le Parc Naturel Régional du Vercors



**Jean-Pierre ROUIT**  
Vice-Président en charge  
de l'Agriculture

**Marie-Laure VALLA**  
Mission Agriculture

marie-laure.valla@paysdiois.fr  
04 75 22 29 41



La Communauté des Communes du Diois a la charge de l'accueil, l'information et la promotion touristique, missions obligatoires d'un office de tourisme intercommunal. Elle gère également les équipements des via ferrata.



**Daniel FERNANDEZ**  
Vice-Président en charge  
du Tourisme

**Marie-Laure VALLA**  
Tourisme

marie-laure.valla@paysdiois.fr  
04 75 22 29 41

**Office du Tourisme  
du Pays Diois**

**Nathalie GAYRAUD**  
Directrice

Rue des Jardins  
26150 Die  
04 75 22 03 03  
contact@diois-tourisme.com



## 1. L'Office de Tourisme (OT) du Pays Diois

- o Missions et conventionnement avec la CCD :

L'Office de Tourisme est « la cheville ouvrière » de la promotion du tourisme sur le territoire via la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la CCD. Les missions principales de l'OT sont :

- l'organisation de l'accueil et de l'information,
- la coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local,
- la promotion touristique de la destination sur différents canaux de diffusion (édition de guides et brochures, internet, réseaux sociaux, gestion « e-reputation », salons, éductours, accueil presse).

La CCD lui a également confié la commercialisation du territoire (vente de séjours packagés, produits locaux...).

- o Chiffres clés 2018 :

- budget de 467 081 € dont 221 000 € de subvention CDD et 162 000 € de taxe de séjour
- 5 Bureaux d'Information Touristique (BIT) : Châtillon-en-Diois, Die, La Motte-Chalancon, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Saint-Nazaire-le-Désert. Des accueils hors les murs à Valdrôme
- 9 salariés permanents (8.11 ETP\*) et renfort de 6 saisonniers en été
- 51 497 visiteurs reçus en 2018 (- 18 % par rapport à l'année 2017) (72.4 % sur le BIT de Die)
- 16 985 contacts guichets, dont 79 % de français et 21 % d'étranger
- 5 826 contacts à distance
- 93 552 visiteurs uniques sur le site internet [www.diois-tourisme.com](http://www.diois-tourisme.com)

- o Faits marquants 2018 :

- renouvellement de la certification de l'OT pour le classement des meublés,
- participation au salon du randonneur,
- obtention du label Accueil vélo pour le BIT de Die
- signature de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020
- mise en place de commissions de travail : sport de nature, partenariat, site internet, ...

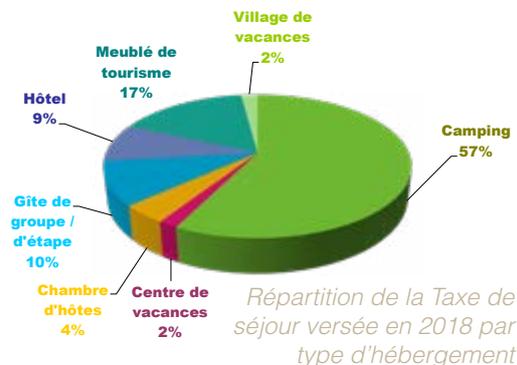
- o Perspectives 2019 :

- création du nouveau site internet,
- développement du service commercialisation de l'OT,
- travail sur les sentiers de randonnée

Retrouvez le  
bilan de l'activité  
de l'OT sur  
[paysdiois.fr](http://paysdiois.fr)

## 2. La Taxe de séjour

La plate-forme de télédéclaration « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017. Il faut assurer le suivi de l'évolution de la réglementation et accompagner les hébergeurs sur la prise en main de la plate-forme [paysdiois.taxesejour.fr/](http://paysdiois.taxesejour.fr/).



## 3. Les via ferrata

Les équipements de via ferrata ont été aménagés par la CCD en 2004 et 2005. Ils sont surveillés en collaboration avec les professionnels accompagnateurs ou loueurs. Ils font l'objet de contrôle tous les 2 ans et d'entretien régulier.

En 2018, un diagnostic d'évaluation des risques et de sécurisation a été conduit. Un programme de rénovation des 4 équipements est programmé sur 2 ans dont la 1ère tranche sera effectuée en 2019.

La via ferrata du Claps (Luc-en-Diois) est inscrite au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) ; celle de Chironne (Chamaloc) le sera en 2019.

Les 4 sites sont équipés de compteurs de passage pour permettre de mesurer la fréquentation, le cas échéant prendre des mesures de protection ou de compensation de son impact. L'observation consolidée de ces dernières années permet de déterminer la fréquentation annuelle moyenne pour chaque site :

- Chironne (Chamaloc) : 4700 passages par an ; jusqu'à plus de 200 passages/jour sur les gros week-ends de mai et en août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 36.
- Le Claps (Luc-en-Diois) : 3800 passages par an ; jusqu'à plus de 100 passages/jour sur les gros week-ends de mai et en juillet. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 35.
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute) : 1840 passages par an ; jusqu'à plus de 50 passages/jour sur les gros week-ends de mai et en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 17.
- Le Pas de l'Echelle (Chalancon) : 1190 passages par an ; jusqu'à 80 passages/jour l'été en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 14.



# Abattoir

La Communauté des Communes du Diois a dans ses statuts : la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004.

La gestion de cet abattoir multi-espèces est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois



**Claude GUILLAUME**

Vice-président en charge de l'abattoir

**Anouk AVONS**

Mission Abattoir

anouk.avons@paysdiois.fr  
04 75 22 47 99

**Jean-Romain TARDY**

puis

**Emmanuel MARTINOT**

en charge de la pesée fiscale

**SARL**

**Abattoir du Diois**

avenue de la clairette  
26 150 DIE

abattoirdiois@gmail.com

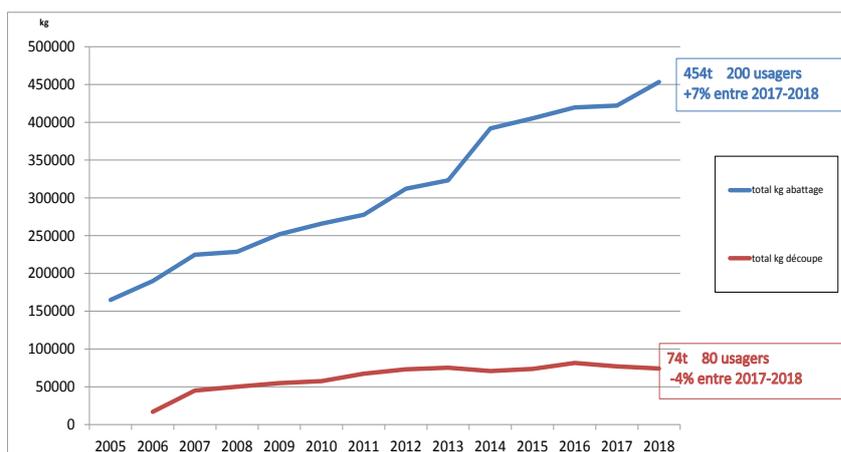
## 1. Activités 2018

### ○ Fonctionnement

- 453 tonnes abattues (évolution 2017-2018 = + 7%). Le tonnage poursuit son augmentation.

- 74 tonnes découpées (évolution 2017-2018 = -4%). Le tonnage découpe baisse du fait de l'apparition d'autres ateliers de découpe/transformation de proximité et du départ d'un prestataire en interne.

- Montant de la redevance apportée par la SARL à la CCD en 2018 = 60 134€ (+6% par rapport à 2017)



- Le dossier ICPE a été finalisé et porté à enquête publique

### ○ Investissement :

- Pose d'un algeco pour loger le vestiaire

Les panneaux photovoltaïques ont produit **55 608 kW** : les bénéfices de la vente de cette production sont conservés par Energie Territoire (ex SDED) jusqu'à ce que l'investissement soit remboursé.

## 2. Perspectives en actions pour l'année 2019

- Démarrage phase 2 de travaux : extension de la chambre froide et amélioration du quai de chargement.
- Renouvellement de la DSP
- Recherche par la SARL de bouchers pour faire la découpe



# Gestion des déchets

La compétence déchets de la Communauté des Communes du Diois comprend la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères.

## 1. Fonctionnement général

Le service est assuré en régie à l'exception des collectes du verre et du bois confiées à des prestataires. Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les redevances et recettes du service. Le budget ordures ménagères est géré comme un budget annexe.

## 2. L'équipe

- 12 agents pour 10,5 équivalents temps plein (chauffeurs et gardiens) dont 2 agents communaux mis à disposition pour 0,5 ETP.



## 3. Jetons moins et trions plus !

Le budget déchets représente plus du quart des dépenses de la CCD. Son équilibre et sa maîtrise passent par la baisse des tonnages produits et par le tri qui réduit le coût des déchets et permet leur recyclage.

En 2018, la commission déchets s'est réunie 5 fois avec pour objectifs de :

- Maîtriser le coût du service par la poursuite de la baisse des distances parcourues par tonne collectée et de la bascule de tonnages enfouis vers des tonnages triés et valorisés.
- Élaborer un cahier des charges pour les travaux des déchetteries de Luc-en-Diois, la Motte-Chalancon et la déchetterie et la ressourcerie de Die.

## 4. Les évolutions du service en 2018

### Personnel

- Décès de Thierry BONNIOT, gardien de déchetterie et recrutement de Nicolas LANG.
- Recrutement de Marc BARNIER en tant que chauffeur polyvalent.



**Jean-Pierre ROUIT**

Vice-président en charge  
des Déchets

**Philippe MEJEAN**

Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 47 95

**Rémi AUBERT**

Responsable  
d'exploitation

remi.aubert@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44



## Points de collecte

- Réforme des contenants sur Lus-La-Croix-Haute : regroupement des bacs sur 6 points, puis remplacement des bacs par des conteneurs pour baisser les fréquences de passage et les coûts de collecte. Mise en service des conteneurs le 6/11/2018.

- 40 colonnes de tri papier financées par CITEO ont été installées sur tous les points publics et les principaux campings et centres de vacances.

- Collecte des textiles : le Relais Provence a remplacé Eco-textile depuis octobre 2018.



## Déchetteries

- Augmentation de l'offre de tri en déchetteries : mobilier à Luc-en-Diois, la Motte-Chalancon et Lus-La-Croix-Haute où est testé le tri des végétaux et du bois, traité ou pas.

- Pose d'une barrière automatique en déchetterie de Die.

- Optimisation des coûts : transfert des métaux en régie et marché de revente plus avantageux, tri du bois, achat de 20 bennes en conséquence.

- Déchetterie intermittente à Saint-Nazaire-le-Désert 3 à 4 fois par an.

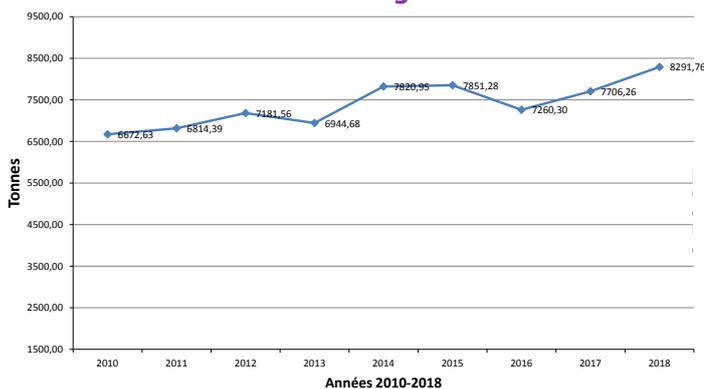
- Marchés de travaux pour la rénovation des déchetteries de Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon, études pour la rénovation de la déchetterie et la Ressourcerie de Die.

## Sensibilisation du Public

Diffusion de composteurs individuels, installation et suivi de composteurs collectifs, caractérisations, sensibilisation au tri des papiers et cartons, aide à la mise en place du tri chez les professionnels du tourisme, de la restauration et du commerce avec deux services civiques ambassadeurs du tri de février à juin.

## Résultats de collecte

### Evolution des déchets Non dangereux non inertes



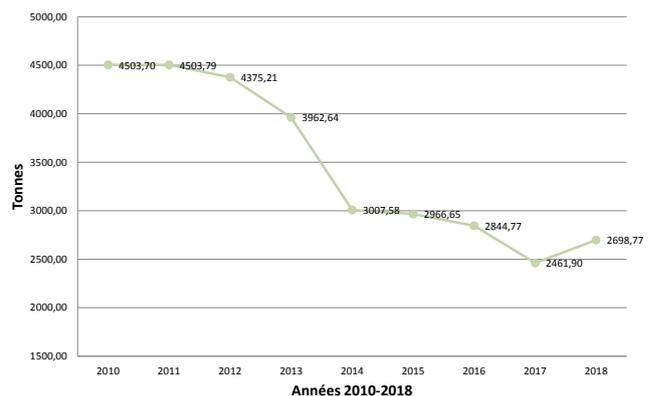
**La loi de transition énergétique (TEPCV) demande une baisse de 10 % des déchets non dangereux et non inertes.**

**Objectif non atteint**

**La loi de transition énergétique (TEPCV) demande une baisse de 30 % des déchets enfouis d'ici 2020.**

**Objectif dépassé**

### Evolution des déchets enfouis



## 2018, une année record

Les déchetteries accueillent deux fois plus de déchets qu'en 2010, 4 fois plus pour les végétaux. Et malgré 255 tonnes détournées dans les nouvelles filières (plâtre, mobilier et fenêtres), les encombrants ont atteint un record, tout comme le bois. Trois bonnes nouvelles sont à noter : le tri progresse avec une année record pour le verre et les papiers, les OM baissent plus que la moyenne du SYTRAD et la hausse des tonnages a été compensée par une maîtrise des coûts d'évacuation. Malgré la prise en charge de nouveaux services (transfert des métaux, collecte de Lus-la-Croix-Haute, déchetterie de Saint-Nazaire-le-Désert, transfert des végétaux), les kilomètres parcourus sont restés stables.

## 5. Perspectives 2019

Pour maintenir ses dépenses jusqu'en 2023 (date de baisse des amortissements) et limiter l'effet de la hausse à venir de la dotation aux amortissements, deux gros gisements d'économies sont ciblés : les végétaux (fermentescible des ordures ménagères et déchetterie) et la baisse des gros volumes de déchets professionnels apportés en déchetterie. Ceci suppose d'investir (déchetteries et Ressourcerie) et de recruter un animateur pour la prévention et le tri des déchets, chargé d'accélérer la mobilisation des gisements d'économies.

### Points de collecte

- Fin de la pose des colonnes papier et renouvellement des colonnes de tri en déchetterie.
- Poursuite de l'optimisation des tournées pour baisser le nombre de kilomètres parcourus par tonne collectée.
- Candidature à l'appel à projets CITEO pour l'extension des consignes de tri en parallèle à celle du SYTRAD pour la modernisation du centre de tri.
- Installation de 10 composteurs collectifs et relance du suivi des 18 existants.
- Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères en remplacement de celui loué.

### Déchetteries

- Travaux de rénovation des déchetteries de Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon et études de maîtrise d'œuvre pour la déchetterie et ressourcerie de Die.
- Collecte amiante à l'été 2019.
- Renforcement du tri du bois, des végétaux, du plâtre, des fenêtres et du polystyrène.
- Accompagnement des associations porteuses du projet de ressourcerie.
- Achat de 12 bennes.

### Projet UNI'D

- Convention UNI'D avec le SYTRAD pour le projet UNI'D, « Faisons de nos déchets une ressource ».



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

# En 2018, 8 867 tonnes de déchets ont été traitées par la CCD

## Ordures Ménagères *moins de déchets enfouis*



**2 585 tonnes**  
d'ordures ménagères  
collectées et traitées  
à un coût estimé de  
**310 € /tonne**  
soit 800 000 €

Evolution  
2017-2018

- 1 %



## Tri sélectif *plus de déchets valorisés et recyclés à 150 €/tonne*



Au total **1 291 tonnes** de  
déchets triés soit **75 % des**  
**déchets triables.**

Evolution  
2017-2018

+ 4,5 %



VERRES

767 tonnes

+ 8 %



PAPIERS

362 tonnes

- 5 %



EMBALLAGES  
MENAGERS

162 tonnes

### Economie réalisée

grâce aux apports  
en colonnes de tri

**200 000 €**

## Pharmacie *déchets incinérés*



DÉCHETS D'ACTIVITÉS  
DE SOINS À RISQUES

dans toutes les  
pharmacies

## Compostage

à 60 €/tonne



## Textiles à 0 €/tonne



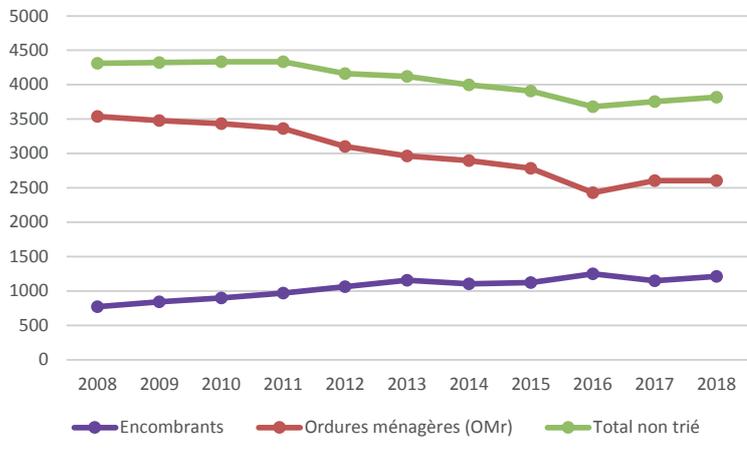
TEXTILES

33 T

# 2 200 000 € pour le budget du service Déchets

(dont 580 357 € pour le traitement)

Evolution des tonnages d'encombrants et d'ordures ménagères sur le Diois



## Encombrants

### Déchets enfouis



1 213 tonnes

Evolution  
2017-2018



## Déchetteries

**3 778 tonnes** de déchets triés  
à **150 € / tonne**

**Economie réalisée**  
grâce aux apports et tris  
en déchetteries

**600 000 €**

Evolution  
2017-2018



## Déchets valorisés et recyclés



MOBILIER

179 tonnes



CARTONS

305 tonnes



HUILES DE VIDANGE

12 740 l



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE

51 tonnes



DEEE

155 tonnes



HUILES DE FRITURES

380 Kg



FENÊTRES

20 tonnes



DÉBLAIS / GRAVATS

541 tonnes



PILES ET  
ACCUMULATEURS



LAMPES



CARTOUCHES ENCRE



BOIS

575 tonnes



PNEUMATIQUES

10 tonnes

1 tonne



DÉCHETS VERTS

1 600  
tonnes



MÉTAUX

326 tonnes



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUE (DDS)

5 tonnes

# GEMAPI

une compétence obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018

La loi MAPTAM<sup>1</sup>, de janvier 2014, a institué la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La loi NOTRe, d'août 2015, a rendu la compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



**Claude GUILLAUME**

Vice-président en charge  
des rivières et  
de la GEMAPI

**Philippe MEJEAN**

Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 47 95



## 1. Les missions

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

## 2. Coût et financement

Chaque EPCI doit évaluer le coût de la GEMAPI : entretien et réhabilitation des systèmes d'endiguements, actions d'entretien et de restauration des milieux. Il peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40 € par habitant et par an dont le produit est affecté à un budget annexe spécial. Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières (bâties et non bâties), à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour 2018, la CCD a voté une taxe de **72.319 €** soit **6,13 €/habitant, elle reste inchangée en 2019.**

## 3. Organisation

Sur tout ou partie de son territoire, chaque EPCI a la possibilité de transférer ou de déléguer la compétence GEMAPI à un ou plusieurs syndicats mixtes agissants à l'échelle d'un bassin versant. Le Diois recouvre partiellement 3 bassins versants :

- Celui de la Drôme concerne 43 communes. Il est organisé autour du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) auquel les 3 intercommunalités adhérentes ont délégué l'ensemble des compétences GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Celui des 'Aeygues' (qui comprend l'Oule) concerne 7 communes : Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Chalancon, Establet, La Motte-Chalancon, Rottier et Saint Dizier-en-Diois. Il est en cours de restructuration autour de syndicats existants dont le SIDRESO (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule) dont la CCD est membre de fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier en substitution de ses communes. L'adhésion de la CCD, avec l'éventualité d'une délégation ou d'un transfert, dépendra des clés de répartition proposées sur les travaux à réaliser. La négociation débutée en 2018 devrait s'achever en 2019.

1 MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

2 NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- Celui du Buëch concerne la commune de Lus-la-Croix-Haute. Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) proposera une évolution statutaire en 2019. La délégation ou le transfert de compétences de la CCD sera fonction des clés de répartition proposées sur les travaux à réaliser.

Syndicat de bassin	Cotisation totale	Part hors GEMAPI	Part GEMAPI
<b>SMRD</b>	86.199,00 €	19.494,00 €	66.705,00 €
<b>SMIGIBA</b>	2.313,49 €	996,59 €	1.316,90 €
<b>SIDRESO</b>	4.298,00 €	0 €	4298,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>92.810,49 €</b>	<b>20.490,59 €</b>	<b>72.319,90 €</b>



Plus d'informations :

sur le site du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/>

sur le site du SMRD : <http://www.riviere-drome.fr/>

# Martouret

Le domaine du Martouret a été intégré aux statuts intercommunaux dans le cadre d'une compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, au titre de la constitution et la gestion d'une réserve foncière. Acquis en 2005 pour 1.200.000 €, il se compose de 40 ha et de 7000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Il est loué à : l'association de tourisme social «Le Martouret», l'association «Les Cavaliers du Diois», la SARL Acro'concept (activités de plein air), Delphine Poron, maraîchère et Adrien Manuel, agriculteur.



**Jean-Pierre ROUIT**  
Vice-président en charge  
du Martouret

*Administratif :*

**Philippe MEJEAN**  
Responsable du Pôle  
Environnement et  
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr  
04 75 22 47 95

*Bâtiments :*

**Alain ARNAUD**  
Suivi des travaux

alain.arnaud@paysdiois.fr  
04 75 22 49 03



## 1. Activités 2018

### Pour la CCD :

- Travaux annuels d'entretien des installations (5 000€) : réfection d'évacuation d'eaux pluviales, plan de rénovation et curage réseau eaux usées, plan d'action désenfumage
  - Rénovation thermique du bâtiment d'hébergement F (450k€ HT aidés à 78%), éclairage LED des bâtiments E et F (10k€ financés à 30%), et pour 100k€ financés à 55%, rénovation et mise en accessibilité PMR de la piscine, installation d'un poêle à granulés bois pour disposer d'une salle supplémentaire en hiver, changement de deux chauffe-eaux et du circuit d'eau froide des bâtiments d'hébergement.
  - 3 études pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur (sélection d'un maître d'œuvre), le désenfumage et la séparation des eaux usées et pluviales.

### L'association le Martouret en chiffres et en actions :

- L'activité croît toujours aux alentours de 36.000 journées vendues.
- Le chiffre d'affaires est en hausse constante avec plus de 2,2 M€ en 2018 dans un secteur en baisse et malgré une activité freinée par l'état d'urgence.
  - 32 équivalents temps plein dont 12 permanents en CDI (10 temps pleins et 2 temps partiels volontaires). En août, la structure accueille jusqu'à 130 salariés.
  - Développement des séjours adaptés pour handicapés mentaux à bonne autonomie.
  - L'association a obtenu en avril 2018 sa reconnaissance d'utilité publique en lien à son action engagée de mixité sociale.

**La SARL Acro'concept :** a développé un espace multi-activités (type parcours VTT).

## 2. Perspectives en actions pour l'année 2019

La suite du plan quinquennal d'investissements qui permet de réaliser plus de travaux à autofinancement constant pour la CCD sera mise en œuvre :

- Chaufferie bois décheté et réseau de chaleur (420 k€ HT financés à 78%)
  - Travaux annuels d'entretien général des installations : évacuation eaux usées et pluviales en utilisant les tranchées de la chaufferie : 30k€ financés entre 30 et 50%
  - Rénovation d'un tennis en terrain multisport (80 k€ financés à 65%).
  - Chiffrage des plans de désenfumage et de séparation des eaux usées et pluviales.

# Logement et Amélioration de l'habitat

La Communauté des Communes du Diois élabore, coordonne et anime un Programme Local de l'Habitat (PLH), un Programme d'Intérêt Général (PIG), les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou toute autre procédure ou programme en matière de logement à l'échelle du territoire.

## 1. Les programmes

- o Programme Local de l'habitat (PLH)

Le PLH validé par le Préfet le 11 juillet 2012 n'a pas fait l'objet de l'évaluation nécessaire. La reconstitution des EPCI (fusions), la création des grandes Régions (Auvergne-Rhône-Alpes) ont fait que les procédures engagées ont été bouleversées.

Sur le Diois, la démarche entreprise en commission planification autour d'un PLUi ayant le cas échéant valeur de PLH a été priorisé au détriment de l'évaluation du PLH Diois. Dans le cadre du PLUi se posera donc la question de donner la valeur «H» à ce document pour mutualiser les stratégies.

**Néanmoins, différentes actions ont été entreprises sur le logement :**

- o Programme d'Intérêt Général (PIG)

Ce programme permet aux propriétaires bailleurs privés et aux propriétaires occupants de bénéficier d'aides de l'ANAH et du Département pour l'amélioration de leur habitat. Une mission d'animation et d'accompagnement du public est confiée à SOLIHA (anciennement CALD).

Sur l'année 2018 ce programme a concerné 43 dossiers déposés par des propriétaires occupants (PO) qui ont généré 844 837 € TTC de travaux majoritairement menés par des entreprises locales et mobilisé 380 412 € d'aides ANAH et Département de la Drôme.

### Information SOLIHA 0 800 300 915

ou tous les deuxièmes mardis du mois  
permanence à la CCD  
sans RDV de 9h00 à 10h00

*Une plaquette est disponible en ligne  
[www.paysdiois.fr/](http://www.paysdiois.fr/)*

- o Programmation HLM

En 2018, le territoire n'a pas présenté de programmation HLM.

- o Perspectives Centres-Bourgs

Dans le cadre de l'observatoire de l'habitat, une démarche d'analyse de la vacance a été entreprise avec l'ADIL. Sur 10 076 habitations sur l'ensemble du territoire **la vacance représente 797 habitations soit 8 % des habitations**. Ainsi, 324 habitations sont déclarées vacantes depuis moins de 2 ans et 473 depuis plus de 2 ans dont 245 habitations déclarées vacantes depuis plus de 5 ans.

Suite aux travaux de l'année 2017, le budget 2018 avait prévu de réaliser une étude OPAH pour qualifier/quantifier les différentes problématiques (vacance logements et locaux, logements en mauvais état, insalubrité, copropriétés dégradées, locaux d'activités....)



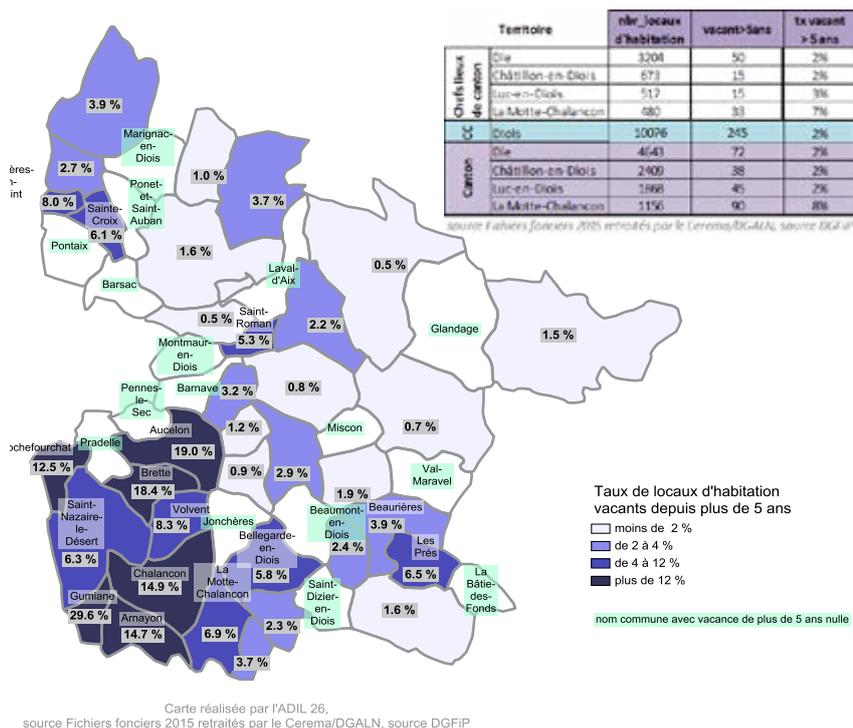
**Olivier TOURENG**  
Vice-président en charge  
de l'Aménagement

**Pascal ALBERT**  
Responsable du Pôle  
Aménagement  
et Urbanisme

[pascal.albert@paysdiois.fr](mailto:pascal.albert@paysdiois.fr)  
04 75 22 29 45  
06 20 09 57 28

Toutefois ce travail n'a pu être conduit sur 2018 et le budget 2019 ne permettait pas de reconduire les crédits.

o Guichet d'information et d'enregistrement



Le territoire doit organiser un service visant à proposer aux habitants un guichet d'enregistrement des demandes de logements locatifs géré par les bailleurs sociaux. Ce dossier a fait l'objet d'une première rencontre avec les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois, La Motte-Chalancon et Die (CCAS et AJ/AN) afin de proposer un maillage territorial via les communes.

En 2017/2018 ce type de service public n'a pas pu voir le jour du fait d'une faible mobilisation sur le sujet. En 2019, il sera pris contact avec la Maison des Services au Public du Diois qui pourrait assurer le cas échéant un guichet d'information.

Le guichet d'information et d'enregistrement c'est quoi ? Lien utile <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

## 2. Perspective générale 2019

Il est prévu de travailler avec SOLIHA sur tout le territoire pour l'aide aux propriétaires bailleurs et occupants, de prioriser dans un premier temps le travail sur la vacance et l'insalubrité dans les centres bourgs, de coordonner cette action avec l'ADIL qui animera sur le Diois le programme national ECORCE qui permet de proposer des ateliers, visites et conseils sur les économies d'énergie... les estimations de travaux à prévoir pour être plus performant sur le plan énergétique.

Informations sur le programme ECORCE : <https://www.programme-ecorce.org/>

L'ensemble de ces travaux viendra par ailleurs nourrir les éléments du diagnostic volet habitat du PLUI.

# Zones d'Activités

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de développement économique, la Communauté des Communes crée, aménage et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales sur l'ensemble de son territoire.

## 1. ZAE de Châtillon-en-Diois

- Plus qu'un seul lot de 780 m<sup>2</sup> à céder,
- L'herbier du Diois a déposé un PC pour réaliser son séchoir,
- L'entreprise Globe Export a réalisé la construction de sa deuxième unité de production de spiruline avec une erreur d'implantation qui fait que certains piliers de la serre sont sur la colonne sèche. Après test, cette dernière n'est pas endommagée mais nous formaliserons cette situation avec l'entreprise en cas de problème futur.

## 2. ZAE DE Luc-en-Diois

- 3 porteurs de projets n'ont pas donné suite.
- Un charpentier de Beaumont-en-Diois recherchait un terrain pour améliorer et développer l'organisation fonctionnelle de son activité. Il a sollicité l'acquisition d'un lot pour son activité validé par décision du bureau de février 2019.
  - Il reste 2 lots à céder : projet de brasserie locale

## 3. ZAE de Die

**Partie Sud** : plusieurs parcelles ont déjà été cédées : KORIGAN (Agence de communication internet), Mademoiselle (Salon de coiffure), DURAND (Maçonnerie), Pôle Juridique (Ets GRAVIR, étude notariale SANNIER et cabinet d'huissiers HERNANDEZ), Igor URSU (Maçonnerie), DIOIS PNEUS (Garage Automobile) et HERALDIE (impression - reprographie), scierie GIORGIS.

En janvier 2019, suite à différents échanges sur l'année 2018, le bureau a décidé de céder des lots à MM. GIRAUD (Ambulances Dioises), M. GAF-FET (garage Citroën), M. MAGNAN (ramonage et vente de poêles à bois) et M. PINCHE (Electricité générale).

Il reste donc 6 lots pour lesquels il y a des échanges mais rien d'encore abouti. Il est à noter que certaines personnes recherchent des locaux à louer plutôt qu'à acquérir un terrain et construire un bâtiment, soit car le projet est en phase démarrage soit l'activité est limitée. Il est constaté une absence de locaux de 100 m<sup>2</sup> à loyer modéré c'est-à-dire autour de 350/400 €/mois. C'est une piste à explorer.

**Partie Nord** : les études sont bien avancées. L'aménagement de la partie Nord est estimé pour un coût global à 1 750 000 € HT. Les entreprises MORIN et NATEVA ont exprimé leurs besoins respectifs. Les premiers échanges aboutissent au fait que la Sté NATEVA aurait besoin de 15 à 20 000 m<sup>2</sup> pour assurer son développement sur 7/8 ans avec une annonce de 70 emplois nouveaux.



**Olivier TOURENG**  
Vice-Président en charge  
de l'aménagement

**Pascal ALBERT**  
Responsable du Pôle  
Aménagement  
et Urbanisme

pascal.albert@paysdiois.fr  
04 75 22 29 45





#### 4. Perspectives 2019

Les opérations d'aménagement de zones étant achevée, conformément aux textes et aux délibérations prises en conseil communautaire, la CCD rétrocédera en 2019, les voies, réseaux et espaces verts publics aux communes compétentes pour les exploiter.

La CCD vient de recruter un agent en charge du développement économique qui aura pour mission d'accompagner les porteurs de projets, de réaliser un fichier des locaux disponibles à la location ou à la vente et d'assurer la commercialisation des terrains encore disponibles sur les zones artisanales intercommunales.

# Planification

La CCD est devenue compétente depuis le 27 mars 2017 pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

## 1. Phase de préparation du « Cahier des Charges » en vue du recrutement d'un bureau d'études pour le pilotage de la démarche PLUi

La mission du service planification de l'intercommunalité pour ce début d'année était de formaliser le cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études qui accompagnera la démarche PLUi. C'était avant tout un travail de mise au point méthodologique, la démarche d'un PLUi étant extrêmement encadrée par la loi : quantification de certaines prestations, organisation à 50 communes efficiente pour les élus et englobante pour la population, mesure du temps de travail à passer sur chacune des phases du document, organisation en intégrant la période électorale, prise en compte des avis de la commission planification.



La commission a proposé l'organisation de rencontres par secteurs géographiques. 7 secteurs ont ainsi été définis pour accueillir les réunions de concertation et les réunions publiques.



La commission d'appel d'offres a retenu le groupement de Bureau d'étude URBEO/BIOTOPE/EOHS/DELSOL qui proposait un prix à 339 000 € HT. A noter que l'Etat subventionne l'étude à hauteur de 200 000 €.

La commission a également travaillé sur une charte de gouvernance, qui n'a pas de valeur opposable (juridique) mais qui affirme l'importance de la voix des communes et de leur implication dans l'élaboration du PLUi. La place des instances

(conseils municipaux, conseil communautaire, conférence des maires, commission planification, ...) qui seront au cœur de l'organisation du PLUi, a été pensée au mieux pour garantir la connexion tout au long de la démarche.

## 2. Accompagnement des communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme

Plusieurs documents d'urbanismes à l'échelle cette fois-ci communale, sont encore en cours. Ces derniers ont été commencés pour la plupart il y a plus de 5 ans. Le rôle de l'intercommunalité dans le cadre de ses documents d'urbanisme communaux était plutôt d'ordre administratif et organisationnel. Les procédures d'urbanisme intègrent de nombreux partenaires (services



**Olivier TOURENG**  
Vice-Président en charge  
de l'aménagement

**Pascal ALBERT**  
Responsable du Pôle  
Aménagement  
et Urbanisme  
pascal.albert@paysdiois.fr  
04 75 22 29 45

**Isabelle DECAUVILLE**  
Mission Planification  
plui@  
paysdiois.fr  
04 75 22 29 44



# Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes du Diois ont transféré la compétence « Contrôle de l'assainissement non collectif » à la Communauté des Communes du Diois qui a mis en place le SPANC ou Service Public de l'assainissement Non Collectif.

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments assimilés (écoles, restaurants, campings...) qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

## 1. Missions du SPANC

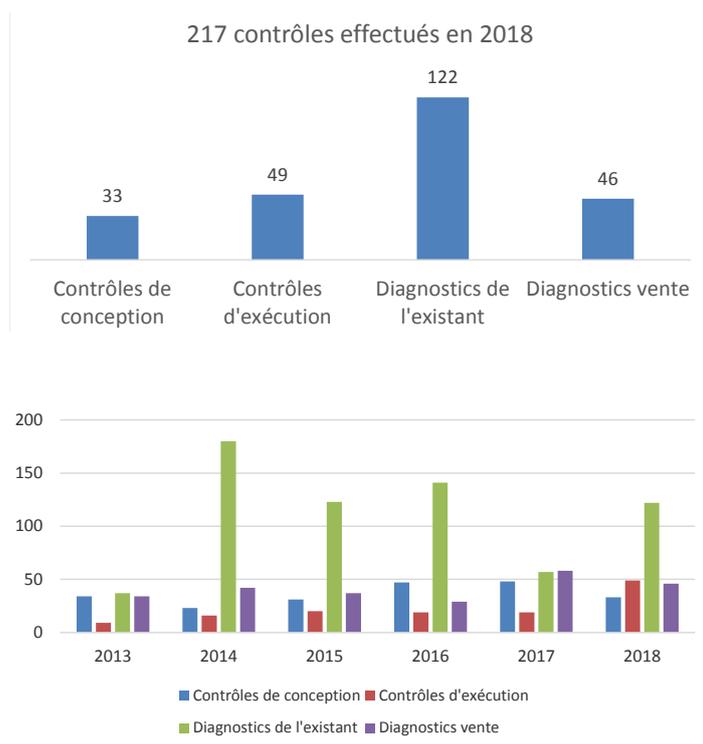
Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 7 ans.
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière.
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Les compétences exercées dans le cadre du service sont définies par délibération n°210312-09 du 21 mars 2012, modifiant les statuts de la Communauté des Communes.

## 2. L'activité du service en 2018

### Contrôle des ANC



**Claude GUILLAUME**  
Vice-Président en charge  
du SPANC  
et des bâtiments

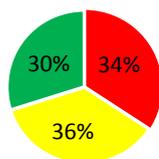
**Florence PIRONNET**  
Technicienne SPANC

**Quentin BONNARD**  
Assistant administratif

spanc@paysdiois.fr  
04 75 22 48 53

## **Résultat des installations contrôlées depuis la mise en place du service** (hors contrôle de conception).

Taux de conformité des 961 installations contrôlées



- ANC non conforme avec danger, absence de filière, obligation de raccordement, contrôle d'exécution avec contrevisite
- ANC non conforme sans danger
- ANC avec absence de non-conformité, contrôle d'exécution conforme ou conforme sous réserve

**Soit un taux de conformité de 66% selon les critères de l'Agence de l'Eau.**

### **Programme de réhabilitation des ANC**

Le premier dossier de demande de subventions à l'Agence de l'Eau pour mettre en place un programme de réhabilitation des assainissements non collectifs concerne 100 habitations. Il génère environ 1.000.000 € de travaux et 300.000 € de subventions de l'Agence de l'Eau. Les propriétaires peuvent bénéficier de cette aide si :

- La commune dispose d'un zonage d'assainissement, individuel et collectif validé après enquête publique
- Le logement date d'avant 1996
- L'installation a été diagnostiquée par le SPANC comme non conforme et présentant un risque sanitaire

Ces critères sont cumulatifs. Le forfait, plafonné au montant des dépenses, s'élève à 3.000 € par logement sachant que 3 forfaits peuvent être cumulés si 3 logements se destinent à un assainissement commun.

A ce jour :

- 64 dossiers sont terminés et payés ou en cours de paiement
- 17 dossiers sont inscrits avec travaux à réaliser
- 19 intéressés : dont 16 pour Val Maravel

A noter que le programme a permis d'aider la réhabilitation de 12 ANC sur la commune de Die, au quartier des Fondeaux, présentant un enjeu pour la baignade.



### **Aide spécifique aux communes de Val Maravel et Die**

Pour la commune de Val Maravel, il s'agit après un premier travail de contrôle de toutes les installations communales d'ANC d'accompagner la commune dans l'animation de l'évolution du système d'assainissement tel qu'il existe :

- restitution des ANC aux particuliers ou neutralisation de ces derniers pour cessions à titre gratuit,
- évolution du zonage d'assainissement étudié par le Département,
- engagement du programme Agence de l'Eau pour aider les particuliers à rénover les ANC que rétrocéderait la commune.
- animation de réunions publiques

Pour la commune de Die, contrôle des ANC du quartier des Fondeaux et participation au groupe de travail sur la résolution des problématiques Amont-Aval de la Meyrosse afin que la commune puisse maintenir le label qualité baignade.

### Réorganisation

Afin d'optimiser l'organisation du travail et réduire le déficit du service, ce dernier a fait l'objet d'une réorganisation :

- Lundi : travail administratif
- Mardi et mercredi : terrain
- Jeudi : accueil du public

### 3. Perspectives 2019

- ⇒ Contrôle d'au moins 230 installations existantes. Terminer prioritairement les contrôles des ANC sur les communes ayant un schéma directeur d'assainissement.
- ⇒ Poursuite du programme de réhabilitation des assainissements non collectifs existant avec les personnes déjà identifiées.
- ⇒ Le cas échéant, réflexion sur le tarif du service.
- ⇒ Formation sur le contrôle des ANC compris entre 21 et 199EH
- ⇒ Refonte de la plaquette d'information aux propriétaires d'ANC
- ⇒ Réalisation d'un guide d'entretien des ANC  
[plaquette téléchargeable en ligne](#)

#### Assainissement Individuel



A terme se posera la question du rapprochement fonctionnel du service SPANC et d'un service intercommunal eau et assainissement pour avoir une approche globale à l'échelle des communes des différents zonages d'assainissement et une démarche coordonnée entre le collectif et l'individuel.



# Service Mutualisé : Natura 2000

Les communes d'Aucelon, Lus-la-Croix-Haute et Valdrôme ont sollicité la CCD pour porter la gestion et l'animation Natura 2000, mutualisées entre les sites.

La CCD porte cette animation depuis janvier 2016, confiant aux communes la présidence du comité de pilotage de leur site, instance décisionnelle des actions à mettre en œuvre.



**Olivier TOURENGE**

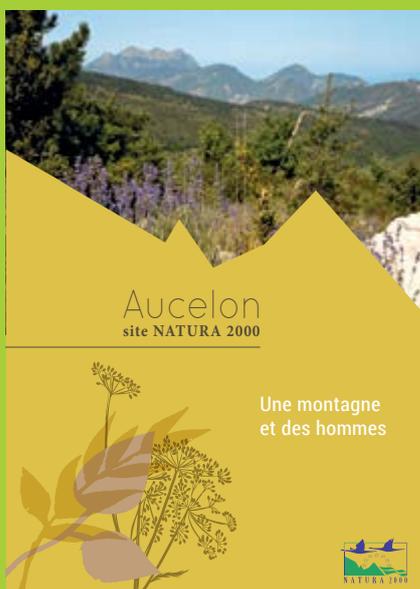
Vice-Président en charge  
de Natura 2000

**Camille LEBIHAN**

Natura 2000

natura2000@paysdiois.fr  
06 18 85 21 05

Lus-la-Croix-Haute : tous les mardis  
Aucelon : deux jeudis par mois  
Valdrôme : deux lundis par mois



La Communauté des Communes du Diois compte plusieurs sites Natura 2000 sur son territoire dont les suivants :

- **FR8201680 : Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute**
- **FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon**
- **FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna sur la commune de Valdrôme.**

## 1. Animer un territoire Natura 2000 : quelles missions ?

- Gestion des habitats et des espèces
- Suivis scientifiques
- Suivi des évaluations d'incidences
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

## 2. Bilan 2018 : échantillon d'actions réalisées

### Suivis et inventaires scientifiques :

- Mise à jour de la cartographie des milieux naturels du site de Valdrôme
- Suivi phénologique d'une espèce végétale rare présente à Lus la Croix Haute : le glaïeul imbriqué.
- Inventaire des chauves-souris des forêts communales d'Aucelon

**Contrat Natura 2000 arbres sénescents :**  
marquage d'environ 80 arbres dans la forêt d'Aucelon

**Outils de communication :** livret de découverte du site Natura 2000 d'Aucelon

### Animation et sensibilisation du public :

- Fête de la Nature à la station de Valdrôme
- Fête du Patrimoine à Aucelon
- Fête Mycologique à Lus-la-Croix-Haute



### 3. Projets et perspectives pour 2019

Poursuite de l'animation mutualisée et le travail en collaboration avec les communes

- Amélioration des connaissances sur les espèces ayant justifié la désignation des sites
- Mise en place d'animations grand public sur chaque site
- Élaboration d'outils de communication et de sensibilisation
- Veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein des projets locaux
- Renforcer le travail transversal réalisé avec d'autres structures de gestion d'espaces naturels (PNR, Département, Syndicat, etc...) et articulations des politiques de préservation des milieux naturels.



### 4. Quelques définitions

#### Réseau Natura 2000

Réseau européen de sites, mis en place en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». L'objectif du réseau est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des enjeux économiques et sociaux au sein des territoires. Les sites Natura 2000 ne sont pas à confondre avec les Réserves naturelles ou les sites classés, et ne sont donc pas des sanctuaires de biodiversité.

#### Espèce ou habitat d'intérêt communautaire

C'est une espèce (végétale ou animale) ou un habitat (ensemble caractérisé par une végétation spécifique et/ou des conditions biologiques particulières) menacés ou rares à l'échelle du continent Européen et qui de ce fait nécessitent :

- soit la désignation d'un site Natura 2000 pour les préserver ;
- soit une protection sur l'ensemble du territoire national.



#### Document d'objectifs (DOCOB)

C'est le document de référence pour chaque site Natura 2000 qui propose un diagnostic, définit des enjeux de préservation, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre.



Commune  
d'Aucelon



# Service Mutualisé : SISEMA

(Service Intercommunal de Secrétaire de MAirie)

Le SISEMA - Service Intercommunal de Secrétaire de Mairie - a vu le jour en août 2015 suite aux difficultés rencontrées par les communes lors de leur recrutement en secrétariat.



**Olivier TOURENG**

Vice-Président en charge  
du Personnel

**Anne-Laure BOUTEILLE**

Secrétariat de mairie

sisema@paysdiois.fr  
04 75 22 49 05



## 1. Bilan 2018

Les missions s'étoffent pour :

- ✓ Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence ;
- ✓ Permettre un appui administratif temporaire ;
- ✓ Diffuser les bonnes pratiques et assurer un rôle de veille sur des thématiques liées à l'actualité des Mairies (exemple : Prélèvement à la source) ;
- ✓ Mettre en lien besoins communaux et compétences intercommunales.

Les interventions du SISEMA sont financées par prélèvement sur les AC (Attributions de Compensation) versées aux communes membres.

Pour 2018, le tarif d'intervention était de 103,07€ par demi-journée et de 186,92€ par journée complète. Ce tarif inclut la prise en charge des frais annexes (déplacement et repas).

En 2018, quatre communes ont fait appel au service : Barsac (annuel 14h/semaine), Glandage (en juin), Luc-en-Diois (en décembre) ainsi que Sainte-Croix (de mars à décembre d'abord sur 12h/semaine puis sur 14h/semaine).

### Temps forts :

*Février à Avril* : Remplacement gestion vote des budgets de la CCD (En attente de l'arrivée du responsable).

*Mars* : Lancement du groupement de commande de la QAI (Qualité de l'Air Intérieur) pour les Communes disposant d'une école.

*04 avril 2018* : Commission mutualisation regroupant tous les services mutualisés de la CCD (SIM, Natura 2000, SISEMA, Eau et Assainissement).

*Mai* : Collaboration avec le syndicat du Pas des Ondes.

### Animation réseau des secrétaires de mairie :

Deux rencontres se sont déroulées en juin à Menglon et novembre à Boulc avec l'ensemble des secrétaires et, selon les thématiques, des techniciens de la CCD. Cette année, les thèmes principaux ont été la planification (PLUi) et la mutualisation.



## 2. Perspectives 2019

- Extension du service et refonte des modalités de facturation
- Formations sur Die soit par un formateur interne (finances) soit par un formateur externe (habilitation électrique par exemple)
  - Accompagnement d'un agent pour l'organisation de rencontres entre agents techniques.
  - Espace dédié aux secrétaires de mairie sur le nouveau site internet de la CCD

# Service Mutualisé : Eau-Assainissement

La Loi NOTRe et les relances aux communes sur la conformité des installations collectives ont mené la Communauté des Communes à signer un Contrat de Progrès attaché à un travail de diagnostic préalable à un potentiel transfert de compétence. Ce contrat s'est terminé fin 2018.

## 1. Compétences et missions

Ce contexte a amené les communes à mutualiser un poste de « chargée de mission Eau et assainissement », accompagné par le Département, pour :

- Animer un Contrat de Progrès, signé avec l'Agence de l'eau et le Département, permettant d'accompagner les communes sur la mise en conformité de leur service
- Préparer la réflexion sur le transfert des compétences Eau et Assainissement : connaître l'état des services existants et préparer au mieux les changements à venir.

## 2. Fonctionnement

Ces missions sont suivies par la Commission intercommunale Eau et Assainissement qui réunit une trentaine de communes à chaque séance (3 commissions en 2018). Le travail est alimenté par des groupes de travail thématiques (6 en 2018) qui réunissent élus, techniciens, secrétaires de mairies...

## 3. Activités 2018

### Bilan du Contrat de Progrès

- Compteurs de prélèvement : tous les compteurs ont été posés (ou en cours), sur les 16 communes identifiées non-conformes en 2015.
- Connaissance du patrimoine : 41 communes ont numérisé (ou sont en cours) leurs réseaux d'eau potable sous format SIG intercommunal.
- Rendement :
  - Toutes les communes identifiées non conformes en 2015 ont mis en place des actions (amélioration du rendement, lancement de schéma directeur)
  - 32 schémas directeurs d'alimentation en eau potable sont réalisés ou en cours sur les communes, leur permettant de faire l'état des lieux précis de leur patrimoine, le fonctionnement de leur réseau, les problématiques rencontrées et les actions à mettre en place pour les résoudre.



**47 régies d'eau potable**

**9188 abonnés**

au réseau d'eau potable collectif

**440 km** de réseau d'eau potable

**12 communes**

**sans compteurs individuels,**

**122 sources captées**



**32 régies**

d'assainissement collectif

**6934 abonnés** au réseau d'assainissement collectif

**45 stations d'épuration**

78 personnes salariées soit 17 ETP

Facture entre 44 et 496€ HT/an pour 120m<sup>3</sup> (eau et assainissement)

Dette existante : 4,64 millions d'€ d'encours de dette, 460 000€ d'annuité d'emprunts



**Olivier TOURENG**

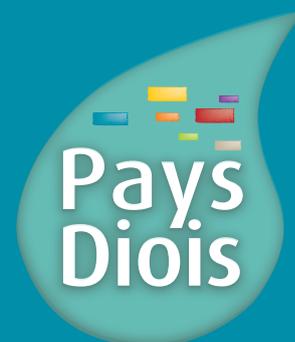
Vice-Président en charge  
de l'Aménagement

**Emilie BELMONT**

Eau-Assainissement

eau-assainissement@  
paysdiois.fr

04 75 22 47 91



Eau et Assainissement

### Diagnostic des services communaux :

Ce travail a permis de mettre en évidence les données manquantes et la création d'un outil collaboratif commun permettant de compiler des données à l'échelle intercommunale. *Pour exemple, les pratiques budgétaires sont différentes d'une commune à l'autre et un modèle de comptabilité a été transmis aux communes pour faciliter leur analyse.*

Réglementairement, un budget de l'eau ou de l'assainissement doit être équilibré uniquement par les ventes d'eau payées par les usagers. L'analyse des budgets communaux actuels permet de constater qu'à échelle intercommunale, les services d'eau et d'assainissement seraient en déficit.

D'autre part, ce premier travail a permis de montrer l'impact important du niveau d'investissement et de son financement sur le prix de l'eau.

Ce travail a mis en évidence des points forts, à savoir le niveau d'investissement actuel des communes qui ont réalisé de nombreux travaux, mis en place des actions de mise en conformité et se sont lancées massivement dans des schémas directeurs sur l'impulsion du Contrat de Progrès.

Cependant, le territoire souffre de faiblesses structurelles qui rendent difficile la constitution d'un service intercommunal répondant aux nécessités réglementaires et budgétaires : patrimoine important et étendu pour un faible nombre d'abonnés aux revenus faibles. Le problème de fréquentation touristique et des résidents secondaires présents en période d'étiage oblige à un suréquipement qui est difficilement finançable par les consommations annuelles.

Principes fixés par la commission :

- ➔ **Fonctionnement en régie publique pour maîtriser le service**
- ➔ **Relais locaux, organisation par secteurs et proximité aux communes et aux usagers**
- ➔ **Réactivité et maintien de la possibilité d'intervention en urgence localement**
- ➔ **Proposer des mutualisations en amont du transfert (prestations groupées, groupes d'échanges...)**
- ➔ **Priorité aux travaux de mise en conformité des communes en amont du transfert. Pour exemple, encore 12 communes n'ont pas de compteurs individuels, ce qui représenterait plus d'1 million d'euros de dépenses.**
- ➔ **Construire une politique d'investissement adaptée aux besoins et aux moyens du territoire**
- ➔ **Maximiser les subventions pour conserver un tarif abordable, adapté aux revenus des Diois et du faible nombre d'abonnés.**



## 4. Perspectives 2019

En 2019, l'Agence de l'eau qui avait suspendu ses pénalités pour les communes dans le cadre du Contrat de progrès, les appliquera, de manière rétroactive, aux communes non-conformes.

La CCD est en cours de discussion avec l'Agence de l'eau pour construire un nouveau contrat qui permettrait de financer les travaux les plus prioritaires des communes en termes d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, la commission a souhaité continuer le travail de consolidation du diagnostic, de mise en place de pratiques communes et de réflexion sur le transfert. Le conseil et les communes seront donc invités à confirmer la poursuite du service de mutualisation et les modalités nouvelles de fonctionnement pour :

1. *Accompagner les communes pour l'amélioration de leur service et leur mise à niveau avant transfert*
2. *Construire une politique d'investissement adaptée aux besoins et aux moyens du territoire*
3. *Trouver des financements, indispensables à la réalisation des investissements, notamment via les contrats prévus avec l'Agence de l'eau*
4. *Consolider les données du diagnostic*
5. *Poursuivre la réflexion sur la préparation du transfert*



# Systeme d'Information Géographique (SIG)

Depuis 2016, la CCD a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG), outil intercommunal à destination de tous les élus et agents du territoire. Plus de 130 usagers (agents et élus) se sont déjà formés à son utilisation.

Ce service mutualisé répond à 2 missions :

- **la conservation des données** (la numérisation des réseaux communaux permet d'en faire un inventaire exhaustif, et permet de l'archiver de manière durable),

- l'ajout de couches donne une facilité de **visualisation et consultation devant un seul et même écran** en superposant différentes données telles que la photo aérienne, le cadastre, les réseaux, les zonages d'urbanisme...

Il répond aux besoins quotidiens des secrétaires, élus communaux et services intercommunaux.

## 1. Activités 2018

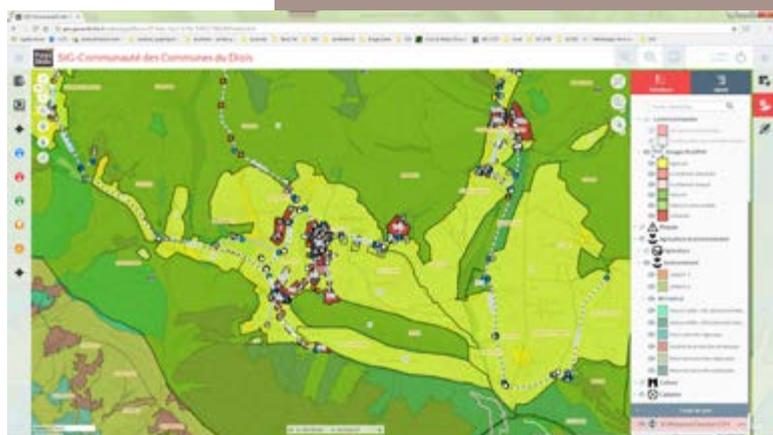
- 3 communes supplémentaires ont effectué la numérisation de leurs réseaux, portant ainsi celles-ci au nombre de 17 et beaucoup d'autres communes ont engagé ou sont en préparation pour ce travail. Parallèlement à cela, la DDFiP continue son travail de vectorisation de cadastre.

- Pour ce qui est de l'urbanisme, le SIG comporte maintenant 9 cartes communales et 6 PLU.

En plus de la plate-forme SIG, les services de la CCD, compétents en la matière, versent sur le Géoportail de l'Urbanisme les documents d'urbanisme. Cette opération est à réaliser avant fin d'année pour que les documents soient opposables. Cela offre la possibilité aux usagers de consulter sur un seul et même site tous les documents et règles d'urbanisme applicables à notre territoire.



**Daniel FERNANDEZ**  
Vice-Président en charge  
du Numérique



## Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Dans le cadre de l'amélioration du service déchets, la CCD travaille à la mise aux normes et l'agrandissement des déchetteries de Luc-en-Diois et La Motte-Chalancon, la construction d'un bâtiment de ressourcerie et la reconstruction de la déchetterie de Die.

Pour permettre une définition précise des besoins, l'agent réalise des esquisses en DAO et modélise en 3D et séquences vidéo les projets d'équipements. Ce travail accompagne au mieux les commissions dans la prise de décisions.

Dans un second temps, la mission de maîtrise d'œuvre est confiée à un prestataire pour finaliser le programme opérationnel.

**Frédéric SAUVET**  
Mission Numérique

numerique@paysdiois.fr  
04 75 22 47 92

# Service d'Instruction Mutualisé (SIM)

Dans le cadre des projets de mutualisation et pour palier l'arrêt de l'instruction à la DDT de Die suite à la loi ALUR, un service d'instruction des autorisations d'urbanisme est porté par la Communauté des Communes du Diois.



**Olivier TOURENG**

Vice-président en charge  
de l'Aménagement

**Nathalie DEVILLAINÉ**  
Instructrice

**Quentin BONNARD**  
Assistant administratif

urbanisme@paysdiois.fr  
04 75 22 29 44

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIM concerne 21 communes.**

## 1. Missions principales du SIM

- Instruction des différentes autorisations d'urbanisme pour les communes membres du SIM
- Accueil des pétitionnaires pour toutes demandes en lien avec le service sauf les jeudis
- Conseil auprès des communes de la CCD en urbanisme

## 2. Bilan du service d'instruction

L'année 2018 est marquée par un léger recul du nombre d'actes (782 contre 817 en 2017). Ce recul s'explique en partie avec la diminution des autorisations de travaux sur les établissements recevant du public (ERP). Le type de décisions reste semblable aux années précédentes avec 78 refus soit 10%. Les principaux motifs de refus restent eux aussi identiques.

Nombre d'actes déposés du 1 <sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017	
Permis de construire (PC)	137
Déclaration préalable (DP)	305
Certificat d'urbanisme (CU)	287
Autorisation de travaux en ERP (AT)	46
Permis de démolir (PD)	1
Permis d'aménager (PA)	4
Travaux en AVAP (AZ)	2
	<b>782</b>

Décision	Nombre de Décision
Annulation	1
Favorable	164
Favorable avec prescriptions	252
Favorable tacite	1
Refus	78
Rejet tacite	18
Sans suite	7
Simple information	205
Sursis à statuer	2
En cours	54
Total (hors en cours)	<b>782</b>

## Participations des communes en 2018

Communes	PC	DP	Cua	Cub	AT	PA	PD	AZ	Total	
Tarif actes	200,00 €	106,00 €	24,00 €	80,00 €	106,00 €	320,00 €	104,00 €	106,00 €		
Barnave	2	4	3	0	0	0	0	0	9	896,00 €
Boulc	10	4	5	3	10	0	0	0	32	3 844,00 €
Chamaloc	5	4	0	0	0	0	0	0	9	1 424,00 €
Châtillon-en-Diois	4	19	35	6	2	1	0	0	67	4 666,00 €
Die	38	137	85	14	28	3	0	2	307	29 422,00 €
La Motte-Chalancon	6	32	6	1	0	0	0	0	45	4 816,00 €
Luc-en-Diois	5	17	25	8	1	0	0	0	56	4 148,00 €
Lus-la-Croix-Haute	13	22	34	5	2	0	0	0	76	6 360,00 €
Marignac-en-Diois	3	5	1	1	0	0	0	0	10	1 234,00 €
Menglon	10	20	18	8	0	0	0	0	56	5 192,00 €
Montlaur-en-Diois	3	1	2	1	0	0	0	0	7	834,00 €
Montmaur-en-Diois	3	2	0	0	0	0	0	0	5	812,00 €
Ponet et Saint-Auban	2	3	19	0	1	0	0	0	25	1 280,00 €
Romeyer	4	5	0	2	0	0	0	0	11	1 490,00 €
Sainte Croix	1	3	0	0	0	0	0	0	4	518,00 €
Saint Nazaire-le-Désert	7	8	0	1	0	0	0	0	16	2 328,00 €
Saint Roman	4	8	1	0	1	0	0	0	14	1 778,00 €
Solaure-en-Diois	10	3	0	1	0	0	0	0	14	2 398,00 €
Treschenu-Creyers	0	4	0	0	0	0	1	0	5	528,00 €
Valdrôme	6	0	0	2	1	0	0	0	9	1 466,00 €
Val Maravel	1	4	0	0	0	0	0	0	5	624,00 €
	<b>137</b>	<b>305</b>	<b>234</b>	<b>53</b>	<b>46</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>782</b>	<b>76 058,00 €</b>

### 3. Présentation du Guide de l'Urbanisme

Réalisation d'un guide des autorisations d'urbanisme mis à disposition par l'intermédiaire des communes. Le guide est téléchargeable sur le site de la Communauté des Communes du Diois mais aussi disponible à la demande sous format papier. (télécharger [le guide de l'urbanisme](#))



### 4. Relations aux communes

Le SIM reste disponible pour répondre à toutes les questions des communes en matière d'urbanisme par téléphone, mail ou en mairie. Tous les renseignements et remarques sont pris en compte pour l'instruction d'un dossier. Lors d'une proposition de refus d'une autorisation d'urbanisme, le service contacte le maire afin de lui exposer les motifs et essaye de proposer une solution alternative lorsque cela est possible.

Le service est financé à ce jour par les communes via une déduction de l'attribution de compensation FPU afin de simplifier les flux entre les communes et la CCD. Au regard, de l'excédent généré sur 2017, la commission a proposé de ne pas facturer le coût de mise en place du logiciel aux communes.

### 5. Perspectives 2019

- Mise en place d'un guide traitant la question des habitats légers.
- Note sur le financement de l'urbanisme : taxe d'aménagement, équipement public exceptionnel, etc
- Travail sur l'assermentation permettant la création d'un poste d'agent intercommunal assermenté pour le contrôle des autorisations d'urbanisme.

# Fibre à l'habitant (FTTH)

La Communauté des Communes du Diois a entrepris via la prise de compétence « communications électroniques » et l'adhésion au syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), le projet de déploiement de fibre optique à l'habitant. Cela permettra aux habitants du territoire un accès au très haut débit numérique tel que le prévoit le plan « France Très Haut Débit ».



**Daniel FERNANDEZ**  
Vice-Président en charge  
du Numérique

**Frédéric SAUVET**  
Mission Numérique

numerique@paysdiois.fr  
04 75 22 47 92



## 1. Le projet fibre FTTH avance

Le local de raccordement de Die NRO (Nœud de Raccordement Optique) est terminé.

Cet équipement permettra le raccordement de toutes les fibres optiques du secteur de Die et des communes alentour. A ce jour il reste à opérer quelques travaux de pose fourreaux en tranchées avant de commencer ce printemps le déploiement effectif de la fibre optique.



Le déploiement connaît actuellement un retard d'environ 18 mois. Néanmoins, le syndicat ADN reste confiant quant au respect du délai pour le déploiement total sur 8 ans avec échéance finale en 2025. Pour notre secteur, les premiers raccordements grand public devraient être effectifs en 2020.

## 2. Téléphonie mobile

Hors de son champ de compétences, la CCD accompagne 4 communes désignées par le programme « Zones Blanches Centres-Bourgs » qui devrait apporter une couverture en téléphonie mobile pour les communes de Mison, Marignac-en-Diois, Beaumont-en-Diois et La Bâtie-des-Fonts.

Fin d'année 2018, les travaux de mise en place des pylônes sur Marignac-en-Diois, Beaumont-en-Diois et Mison sont programmés. Pour La Bâtie-des-Fonts, une solution technique reste à trouver. Ces travaux devraient permettre aux habitants de ces bourgs d'avoir accès à une connexion mobile de qualité d'ici fin 2019.

Dans le cadre de l'accord «New Deal» conclu entre l'Etat et les opérateurs, la communauté de communes appuie la commune de Barsac. En parallèle, un questionnaire auprès des communes est en ligne pour connaître la couverture mobile existante et les améliorations éventuelles à apporter.

La CCD tâche d'être une interface active entre les communes et les différents intervenants.

# Informatique des écoles

Cette année encore, la Communauté des Communes du Diois participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, en collaboration avec le référent numérique de l'académie de Grenoble.

## 1. Poursuite des investissements annuels

Ainsi, chaque année, 9 000 € sont attribués pour doter les classes des élèves des 50 communes du Diois de matériel tel qu'ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs, tableaux blancs interactifs, etc., selon les besoins définis par le référent numérique.

*« Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipement des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi.*

*Dans la continuité des appels à projets 2015 et 2016, le programme permet de doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat, sur une durée de 3 ans selon un programme de déploiement.*

*Les écoles primaires dont les projets sont articulés à ceux des collèges retenues peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'équipement et de ressources dans le cadre d'un cofinancement de la collectivité territoriale en charge de l'école. »*

## 2. Opportunités des programmes de l'Etat

En 2017 et 2018, des conventions de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » et « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité » ont été signés entre la Communauté des Communes et l'académie de Grenoble, visant à contribuer au financement des équipements numériques mobiles.

Cela a permis de doubler la somme initialement allouée aux écoles et ainsi doter les classes mobiles numériques de plusieurs tablettes numériques ainsi que de robots pour initier les enfants à la programmation et au montage vidéo avec l'assistance d'un Animateur TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement).

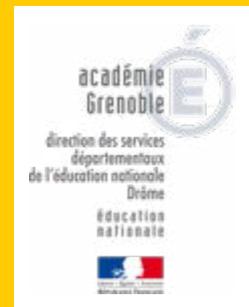
Une enveloppe supplémentaire de 2000€ est venue compléter l'aide apportée par l'académie pour l'achat de ressources tel que des applications, abonnements à des classes numériques, plateforme de mise à disposition d'applications dédiées aux classes du primaire.

## 3. Perspectives 2019

Cette initiative devrait être reconduite pour 2019 et 2020 dans les mêmes conditions.

**Alain DEFFAISE**  
Informatique et gestion  
des réseaux

informatique@paysdiois.fr  
04 75 22 49 04



# Glossaire

- A** ADEM : Association Drômoise d'Economie Montagnarde  
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement  
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural  
ADN : Ardèche Drôme Numérique  
AE : Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse  
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové  
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat  
ANC : Assainissement Non Collectif  
AVAD : Association Vivre À Domicile
- B** BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation  
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
- C** CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CCD : Communauté des Communes du Diois  
CCCPS : Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans  
CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme  
CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales  
CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- D** DAH : Drôme Aménagement Habitat  
DAO : Dessin Assisté par Ordinateur  
DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale  
DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
DSP : Délégation de Service Public
- E** ESCDD : Espace Social et Culturel de Die et du Diois  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ERP : Etablissement Recevant du Public  
ETP : Équivalent Temps Plein  
EVS : Espace de Vie Social
- F** FTTH (fiber to the home) : Fibre à l'habitant  
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique
- H** HLM : Habitat à Loyers Modérés
- I** ICPE : Installation Classée pour l'Environnement
- L** LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents  
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
- M** MAM : Maison d'Assistantes Maternelles  
MAPTAM : loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles  
MSAP : Maison de Services au Public
- O** OM : Ordures Ménagères  
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
OT : Office de Tourisme
- P** PAC : Politique Agricole Commune  
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique  
PEDT : Projet Éducatif De Territoire  
PIG : Programme d'Intérêt Général  
PLH : Plan Local de l'Habitat  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PMR : Personne à Mobilité Réduite  
PNR : Parc Naturel Régional  
PPT : Plan Pastoral Territorial
- R** RAM : Relais Assistantes Maternelles  
RH : Ressources Humaines
- S** SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif  
SIG : Système d'Information Géographique  
SOLIHA : SOLIdarité HABitat  
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
SPIC : Service Public Industriel et Commercial  
SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme
- T** TAP : Temps d'Activités Périscolaires  
TEOM : Taxe enlèvement des ordures ménagères
- V** VRD : Voirie et Réseaux Divers
- Z** ZAE : Zone d'Activités Économiques  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

# ANNEXES et GUIDES

Vous retrouverez sur notre site internet :

## **SPANC**

- le rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC  
[www.paysdiois.fr/-Votre-assainissement-individuel-.html](http://www.paysdiois.fr/-Votre-assainissement-individuel-.html)
- le guide de l'entretien de son Assainissement individuel

## **ORDURES MÉNAGÈRES**

- le rapport détaillé du Service déchets  
[www.paysdiois.fr/IMG/pdf/ra\\_om\\_2017.pdf](http://www.paysdiois.fr/IMG/pdf/ra_om_2017.pdf)

## **BUDGET et MARCHÉS PUBLICS**

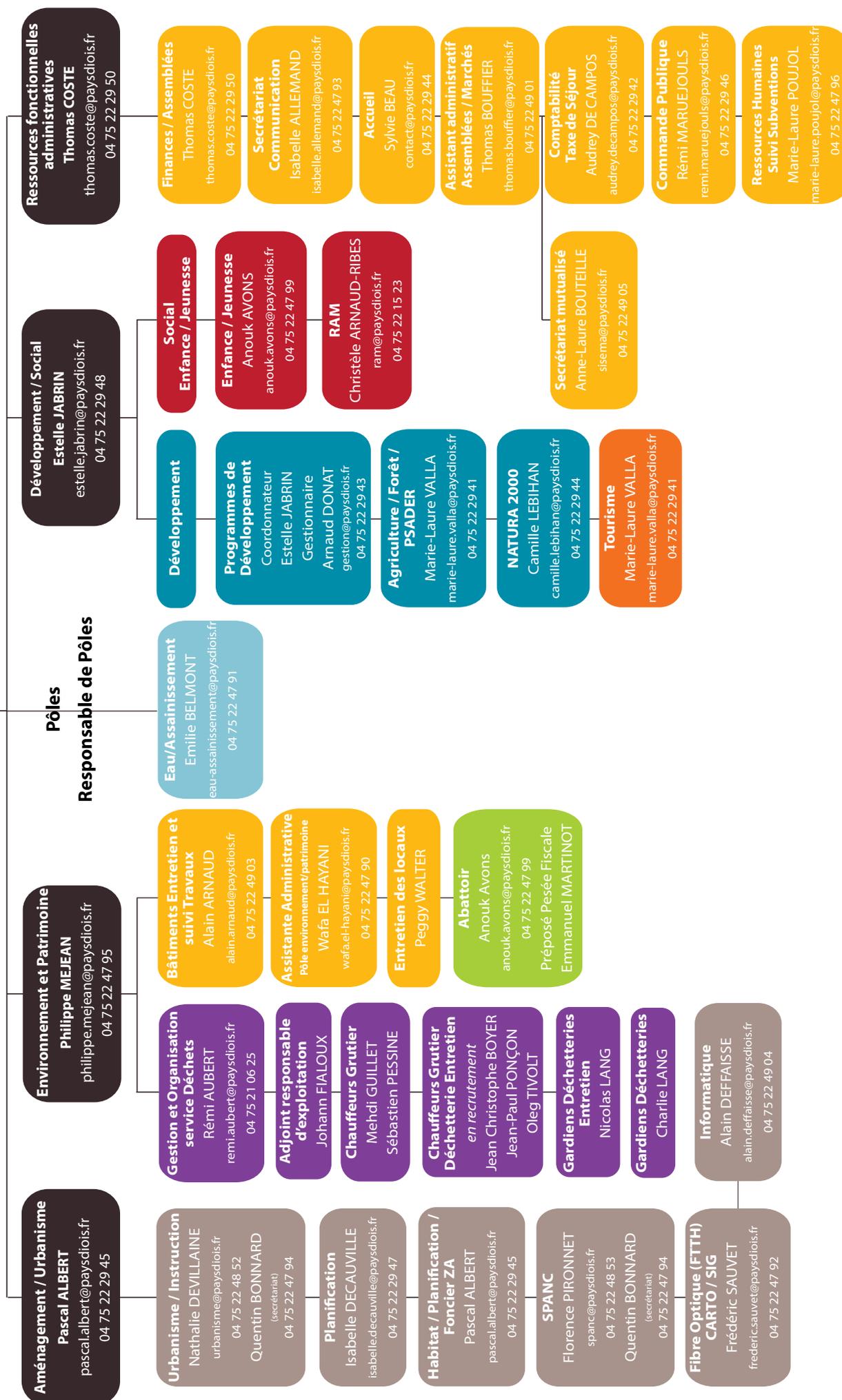
- les dossiers de présentation du budget 2018  
[www.paysdiois.fr/-Le-budget-.html](http://www.paysdiois.fr/-Le-budget-.html)
- les comptes administratifs 2018  
[www.paysdiois.fr/IMG/pdf/tousbudgets-ca2018.pdf](http://www.paysdiois.fr/IMG/pdf/tousbudgets-ca2018.pdf)
- le tableau des marchés conclus en 2018  
[www.paysdiois.fr/IMG/pdf/liste\\_des\\_marches\\_conclus\\_2018.pdf](http://www.paysdiois.fr/IMG/pdf/liste_des_marches_conclus_2018.pdf)

## **URBANISME**

- le Guide de l'urbanisme  
[http://www.paysdiois.fr/IMG/pdf/guide\\_urbanisme\\_web.pdf](http://www.paysdiois.fr/IMG/pdf/guide_urbanisme_web.pdf)

Direction / Relations avec les Elus

**Directeur**  
**Olivier FORTIN**  
 olivierfortin@paysdlois.fr  
 04 75 22 29 49







**Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die**

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h.  
Téléphone : 04 75 22 29 44 - Courriel : [contact@paysdiois.fr](mailto:contact@paysdiois.fr)

**[www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr)**

---

Rédaction : Equipe de la Communauté des Communes du Diois

Crédit Photos et Illustrations : Natura 2000 @REY (4<sup>ème</sup> couverture), CCD, Isa ALLEMAND, ESCDD, ADIL, Olivier RIOSSET

Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD



**aux Sources de la Drôme**  
Communauté des Communes du Diois